



Société anonyme au capital de 3 569 594 euros
Siège social : Site du Sactar – 84500 – BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DECEMBRE 2013



Sommaire

- Attestation du responsable
- Rapport d'activité annuel
- Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013
- Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2013
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés
- Rapport de vérification du rapport RSE par l'organisme tiers indépendant
- Rapport du président sur le contrôle interne
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président
- Tableau des honoraires des commissaires aux comptes



Attestation du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les informations financières historiques présentées dans ce rapport financier ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations. »

Le 30 avril 2014

Eric Michel

Directeur général

EGIDE

Société anonyme au capital de 3 569 594 Euros
Siège social : Site du Sactar – 84500 BOLLENE
SIREN 338 070 352 - RCS Avignon

Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2014

Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013

(valant exposé sommaire de la situation pendant l'exercice écoulé)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport vous exposera :

- l'activité de la société, ses résultats et sa situation financière
- des informations sur sa vie juridique
- l'impact social et environnemental de son activité
- des informations sur ses filiales et participations
- des informations diverses concernant la société

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE

Faits marquants de l'exercice 2013

En début d'année, Egide a signé deux contrats télécoms significatifs : le premier, avec un important client asiatique, portant sur la livraison de 10.000 boîtiers métalliques à inserts céramique de type Butterfly à 14 broches, le second avec un des leaders des composants pour le marché Télécoms, concernant une commande de plus d'un million de dollars pour des boîtiers extrêmement complexes pour commutateurs sélectifs en longueurs d'onde. Egide a par ailleurs été retenu dans le cadre d'un appel d'offre pour l'ESA (European Space Agency) pour développer un boîtier hyper fréquence à très haute dissipation thermique pour application

spatiale. Ce projet d'envergure s'étalera sur un an, Thales Alenia Space et l'université de Bristol (UK) étant sous-traitants d'Egide.

Au cours du 2^{ème} trimestre, le groupe a engrangé une commande cadre de plus de 2 millions de dollars d'un client militaire américain et a signé un contrat avec un client français pour la livraison de 2 000 boîtiers infrarouges de nouvelle génération à très hautes performances.

En août, une violente et soudaine tempête de grêle s'est abattue sur la région de Bollène, touchant de plein fouet le site industriel français. Des dommages matériels ont été constatés (bâtiment, équipements de refroidissement) mais ils ont été pris en charge par les assurances, minimisant de fait l'impact sur les comptes de l'entreprise.

Les discussions dans le cadre de la cession de la filiale Egima au groupe Slicom Aéronautique avaient redémarré en avril 2013, date à laquelle la société ACE Management a repris les entités de la division aéronautique de Slicom Group. Cette cession s'est finalement concrétisée le 31 octobre 2013, pour un prix de vente de 1 dirham, la totalité des passifs de la filiale ayant été repris par l'acheteur. Cette opération a néanmoins permis au groupe de se désendetter et d'éliminer un risque, Egide SA étant garante de sa filiale à 100 %.

Dans le cadre du financement de son plan stratégique, la société Egide avait décidé, en début d'année, de renforcer sa trésorerie par placement privé et avait répondu favorablement à une opération de placement d'émission obligataire auprès d'investisseurs particuliers qualifiés qui lui avait été proposée par la société Arkéon Finance. En juillet, cette dernière a informé la société Egide de l'annulation de ce placement, compte tenu des conditions de marché, les investisseurs ciblés n'étant pas les bons choix pour ce type d'opération.

Cela avait conduit le conseil d'administration à réfléchir à une nouvelle opération structurante en matière de haut de bilan et à décider de mettre en œuvre, en attendant, des solutions alternatives pour financer le déploiement de la stratégie de la société à court terme. Ainsi, la société a sollicité OSEO pour financer les Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA des années 2010, 2011 et 2012 pour un montant net de 616 k€ obtenu tout début janvier 2014.

Enfin, Egide SA a saisi l'opportunité de vendre sa filiale anglaise pour renforcer sa trésorerie. Egide UK a ainsi été cédée le 31 octobre 2013 pour 0,1 million de livres sterling à son management, après que la société ait remboursé une partie de sa dette à hauteur de 0,3 million de livres sterling.

Exposé sur l'activité et les résultats

Activité d'Egide SA (France)

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 12,87 millions d'euros en 2013 contre 14,03 millions d'euros en 2012, soit un recul de 8 %.

Le secteur d'activité défense et spatial a légèrement progressé de 3 %, avec un chiffre d'affaires de 5,80 millions d'euros en 2013 contre 5,61 millions en 2012. Cette augmentation est principalement due aux ventes de produits infrarouges et d'électronique militaires, qui compensent un secteur spatial qui reste en deçà de son niveau atteint en 2012.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications affiche une totale stabilité, à 3,95 millions d'euros en 2013 comme en 2012. Le mix client a par contre évolué d'une année à l'autre, le principal client télécom ayant augmenté ses commandes de commutateurs optiques et qualifié Egide sur ses nouveaux produits tandis que les clients numéro deux et trois en 2012 ont fortement réduit leurs demandes.

Les marchés industriels sont quant à eux en forte baisse, avec un chiffre d'affaires de 3,08 millions d'euros en 2013 contre 4,43 millions d'euros en 2012, soit une chute de plus de 30 %. Ce secteur, qui regroupe les produits infrarouge pour application civile et ceux à destination de l'aéronautique civile et de l'automobile, a été fortement impacté par la baisse de la demande du principal client du groupe en composants infrarouge civil.

Les facturations intra-groupes sont restées à peu près identiques d'un exercice à l'autre avec 0,04 million d'euros en 2013 contre 0,05 million d'euros en 2012 ; ils correspondent uniquement aux refacturations des frais de direction générale et financière entre Egide SA et ses filiales.

La technologie verre-métal, avec 5,61 millions de ventes, représente 44 % du chiffre d'affaires de 2013, un poids supérieur à celui de l'exercice précédent qui n'était que de 33 %. Cette hausse provient principalement d'une commande pour les télécoms. La céramique, avec un chiffre d'affaires de 6,89 millions d'euros, reste néanmoins la principale technologie mise en œuvre par Egide SA, et a représenté 54 % du chiffre d'affaires en 2013 (contre 61 % en 2012). La baisse provient de la réduction de la demande de composants infrarouge civils.

La société a facturé 0,31 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2013. Ce montant est inférieur à celui de l'année 2012, qui était de 0,51 million d'euros, mais il ne s'agit que d'une variation d'échéance de facturation, les efforts de Recherche & Développement ayant été similaires d'un exercice à l'autre.

Egide SA reste une entreprise tournée vers l'export avec 51 % de son chiffre d'affaires 2013 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 45 % en 2012). L'Europe hors France représente 13 % et l'Amérique du nord 7 % du chiffre d'affaires de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 31 % en 2013, contre 21 % en 2012, due principalement à la croissance d'un client télécom dont les sous-traitants de fabrication se trouvent en Asie.

Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,66 millions d'euros en 2013 (dont 0,11 million d'euros de facturation au groupe) contre 8,70 millions d'euros en 2012. Cette baisse de 12 % en euros est liée en majorité à l'impact de la réduction des budgets militaires américains (9,1 % de baisse en dollar avec un chiffre d'affaires passant de \$11,19 à \$10,17 millions) et à l'évolution de la parité euro / dollar constatée au cours de l'année 2013 (cours moyen de 1,3281 contre 1,2856 en 2012).

L'activité « défense et spatial » a représenté 80 % du chiffre d'affaires 2013, contre 76 % en 2012, avec respectivement 6,01 et 6,56 millions d'euros. Le secteur industriel reste relativement stable en pourcentage, à 17 % du chiffre d'affaires (1,30 million d'euros en 2013 contre 1,56 million d'euros sur l'exercice précédent). Le secteur des télécommunications, pour

lequel Egide USA ne fournit que quelques produits de niche bien particuliers, est en baisse et ne représente plus que 3 % du chiffre d'affaires de l'année contre 6 % durant l'exercice précédent (à respectivement 0,24 et 0,54 million d'euros).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain a représenté l'unique débouché de la filiale américaine en 2013 (hors ventes au groupe).

Activité d'Egide UK

Cette filiale était spécialisée dans la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique ; elle ne fabriquait pas de boîtiers hermétiques. Elle a été cédée le 31 octobre 2013 et ne compte donc que 10 mois d'activité au sein du groupe Egide. L'exercice 2013 a ainsi généré un chiffre d'affaires de 2,13 millions d'euros, sans facturation réalisée avec le groupe.

Le secteur industriel a représenté 95 % de l'activité (avec une bonne tenue du secteur automobile et médical) et les télécommunications 5 %. La technologie plastique a représenté 12 % du chiffre d'affaires, les 88 % restants concernant le moulage de métal. 74 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 22 % en Amérique du Nord et 4 % dans le reste du monde.

Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima avait pour seul client Egide SA, qui lui confiait en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Depuis le 1^{er} juillet 2009, cette unité de production avait été mise en sommeil et un processus de cession de la filiale avait été entamé car aucun besoin du groupe ne correspondait aux spécificités de ce site. Il n'y a donc eu aucun chiffre d'affaires industriel généré au cours de l'exercice 2013. Par contre, depuis le 11 avril 2011, Egima louait ses locaux et certains de ses actifs à la société Casablanca Aéronautique, cette dernière y exerçant son activité industrielle. Egima refacturait également certaines prestations comme la fourniture d'eau ou d'électricité ainsi que les charges locatives. La cession d'Egima au groupe Casablanca Aéronautique ayant été finalisée le 31 octobre 2013, un chiffre d'affaires de 0,34 million d'euros a ainsi été enregistré dans les comptes d'Egima au cours des 10 premiers mois de l'exercice 2013.

Résultats sociaux

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés au 31 décembre 2013 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12,87 millions d'euros contre 14,03 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 8 %. Le total des produits d'exploitation est de 13,12 millions d'euros contre 14,35 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 14,40 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport à celles de l'exercice 2012 qui étaient de 16,03 millions d'euros. La consommation de matières premières a profité de l'effet favorable de la hausse du dollar américain sur les achats à l'import, dont la proportion par rapport au total des achats de matière a fortement augmenté. Pour information, le taux moyen du dollar en 2012 s'établissait à 1,2856 euros alors qu'il a été de 1,3281 euros en 2013. Par ailleurs, les rendements de production se sont améliorés d'un exercice à l'autre.

Le niveau des autres charges externes est en légère baisse à 2,93 millions d'euros, contre 3,04 millions d'euros en 2012. Les principaux postes qui ont évolué à la baisse concernent les frais d'entretien des locaux et les dépenses de maintenance des équipements de production. Les frais de personnel ont représenté un total de 6,24 millions d'euros en 2013 contre 6,97 millions en 2012. Cette baisse de 10 % reflète l'ajustement du personnel direct intervenu au cours de l'exercice (arrêt des CDD au 1^{er} trimestre), en conséquence de la réduction de l'activité. S'y sont ajoutées trois semaines d'activité partielle dont l'impact a été un allègement de frais de personnel de 0,3 millions d'euros. Néanmoins, le poids des frais du personnel indirect s'est mathématiquement accru, les leviers d'ajustement étant plus réduits à ce niveau. L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 182 personnes en 2012 à 166 personnes en 2013. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été enregistré en diminution des frais de personnel en 2013 pour un montant de 0,1 million d'euros. Sauf à être cédé à Bpifrance en garantie de la mise en place d'un crédit de trésorerie, son remboursement ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée depuis. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2013, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée sur l'exercice et le niveau de dépréciation a été maintenu. Le montant des amortissements sur immobilisations est stable à 0,20 million d'euros.

Malgré les efforts d'ajustement des frais de personnel et le maintien des indicateurs de rendement et de productivité, le niveau d'activité constaté en 2013 n'a pas permis de dépasser le seuil d'équilibre sur l'exercice. Ainsi, le résultat d'exploitation affiche une perte de 1,28 million d'euros, contre une perte de 1,67 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est resté stable, à 1,2 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Le résultat financier net est une perte de 0,14 million d'euros contre un résultat neutre au titre de l'exercice précédent. Ce résultat tient compte de l'impact de change des opérations de cessions des titres des filiales Egima et Egide UK Ltd intervenues le 31 octobre 2013. Ainsi, une perte financière de 0,1 million d'euros a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice suite à l'ajustement de la valeur des créances au jour de la cession.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 1,42 million d'euros contre une perte de 1,67 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel intègre les éléments relatifs à la cession des titres des filiales qui représentent un profit de 0,6 million d'euros. Comme Egide UK avait procédé au remboursement de son compte courant à hauteur de 0,3 million de livres à la date de la cession, la diminution des dettes ainsi que l'ajustement des créances en fonction du taux de change à la date de cession ont conduit à ce que les dépréciations antérieurement enregistrées excèdent la valeur brute des titres et des créances dues. De plus, le prix de vente d'Egide UK de 0,1 million d'euro a généré un profit exceptionnel.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013 dégage ainsi un profit de 0,77 million d'euros alors qu'il s'élevait à 0,65 million d'euros en 2012 provenant principalement des indemnités d'assurances reçues suite à l'incendie du local de pré-traitement et affectées à des immobilisations.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,26 million d'euros, montant égal à celui de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2013 se solde par une perte nette de 0,39 million d'euros, contre une perte de 0,76 million d'euros en 2012.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de la société s'élevait à 7,29 millions d'euros contre 8,08 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 0,4 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 0,91 million au 1^{er} janvier 2013. La dette financière est composée d'un prêt de 0,21 million d'euros qui a été accordé en juillet 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département de Vaucluse dans le cadre d'un PRME (Prêt Régional au Maintien de l'Emploi). Ce prêt sans intérêts est remboursable sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans. Au cours de l'exercice, 0,06 million d'euros a été remboursés.

Le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 al.2 du code de commerce ainsi que le tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice sont joints en annexe au présent rapport.

Résultats consolidés

Au 31 décembre 2013, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %,
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC.

Depuis le 31 octobre 2013, les filiales Egima et Egide UK Ltd sont sorties du groupe Egide suite à la cession de la totalité de leurs titres détenus par Egide SA.

Le résultat (charges et produits) de ces filiales jusqu'à cette date ainsi que tous les éléments de l'état de résultat global se rapportant à cette cession apparaissent sur deux lignes : « Quote-part de résultat des activités abandonnées » et « Autres éléments du résultat global » ; ils représentent un profit de 0,38 million d'euros, dont 0,30 million d'euros correspondent au recyclage des écarts de conversion des filiales cédées.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 20,39 millions d'euros et dégage une perte opérationnelle de - 0,66 million d'euros (contre une perte de - 0,35 million d'euros en 2012 pour un chiffre d'affaires de 22,65 millions d'euros). Ce résultat est parvenu à rester stable d'une année sur l'autre malgré la perte de 10 % de chiffre d'affaires à périmètre constant (Egide SA et Egide USA) grâce aux mesures de réduction des charges de personnel qui ont été prises (suppression des CDD et activité partielle chez Egide SA, réduction des effectifs chez Egide USA). Les rendements de production sont par ailleurs restés maîtrisés, voire améliorés pour certains, sur les deux entités de production. Egide SA affiche une perte opérationnelle de - 0,74 million d'euros alors qu'Egide USA réalise un profit opérationnel de 0,08 million d'euros. Le niveau d'activité de la maison mère est resté insuffisant tout au long de l'exercice 2013 pour absorber ses frais fixes alors qu'Egide USA a pu réduire plus facilement ses coûts (réduction d'une dizaine de personne et baisse ponctuelle des rémunérations) afin de s'adapter à la baisse de chiffre d'affaires et ainsi préserver son résultat.

Le rachat de son bâtiment industriel par Egide USA en mai 2012, précédemment loué, a impacté favorablement le résultat 2013 car les intérêts dus et les amortissements sont largement inférieurs aux loyers qui étaient réglés auparavant. Les charges externes d'Egide USA ont par ailleurs baissé en 2013 au niveau du poste « honoraires », les frais de négociation liés à l'opération immobilière payés en 2012 n'étant pas récurrents.

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,3 million d'euros et non en charge négative d'impôt (comme c'est le cas en social). Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'Egide SA a été enregistré en diminution des « charges de personnel ».

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été comptabilisés pour un montant total net de 0,31 million d'euros, contre 0,98 million d'euros en 2012 (ou 0,26 million d'euros à périmètre constant : Egide SA et Egide USA). Les nouveaux équipements remplacés chez Egide SA suite à l'incendie en 2012 et le bâtiment d'Egide USA acheté la même année expliquent cette hausse des dotations.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de 0,24 million d'euros (contre une perte de 0,14 million d'euros en 2012) et correspond principalement au coût de l'endettement financier : intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage sur les deux entités du groupe et intérêts de l'emprunt américain. En 2013, le résultat lié aux opérations de change est quasiment à l'équilibre, comme c'était le cas en 2012.

Le résultat net est une perte de 0,52 million d'euros (contre une perte de 0,86 million d'euros en 2012).

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

La trésorerie courante s'élève à 0,51 million d'euros, contre 1,13 million à fin 2012. L'endettement long terme de 0,14 million d'euros (0,36 million d'euros à fin 2012) est constitué du Prêt Régional au Maintien de l'Emploi (PRME) obtenu par Egide SA en 2010, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement. Il est rappelé que la cession d'Egima en cours d'exercice a eu pour conséquence la sortie de l'emprunt bancaire de la filiale du bilan du groupe. L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par

les organismes d'affacturage (1,54 million d'euros), la part à moins d'un an du PRME d'Egide SA (0,05 million d'euros) ainsi que le solde de l'emprunt (1,06 million d'euros) souscrit par Egide USA en mai 2012 pour financer le rachat de son bâtiment industriel, remboursable en 15 ans, mais dont l'un des covenants n'était pas respecté à la clôture de l'exercice (application de l'IAS1 qui a conduit à présenter cet emprunt en « passif courant » bien que le créancier ait accepté le non respect du covenant). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 50 jours de chiffre d'affaires et reste stable par rapport à l'exercice 2012.

Exposé sur la situation financière

Les mesures prises par Egide SA pour adapter ses dépenses au niveau d'activité qui a régulièrement baissé au cours de l'année 2013 ont permis de limiter les pertes et leur impact sur la trésorerie. Il en a été de même chez Egide USA, avec un résultat quasi à l'équilibre qui n'a donc pas pesé sur la trésorerie de la filiale.

Le besoin en fonds de roulement a été maîtrisé et est resté stable d'un exercice à l'autre. La cession d'Egide UK a permis de renforcer la trésorerie d'Egide SA d'environ 0,35 million d'euros en 2013, le solde du prix de vente (0,12 million d'euros) étant versé au cours des 12 mois de l'année 2014. La cession d'Egima n'a pas fait entrer de trésorerie mais a permis au groupe de se désendetter, l'emprunt bancaire ayant été repris par l'acheteur.

Au 31 décembre 2013, toutes les sociétés du groupe ont un solde de trésorerie positif. La trésorerie disponible à cette date est de 0,51 million d'euros. Sur l'année 2014, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement. L'obtention du préfinancement des Crédits d'Impôt Recherche d'Egide SA par Bpifrance est par ailleurs venue renforcer la trésorerie à hauteur de 0,62 million d'euros en tout début d'année 2014.

L'endettement du groupe à fin 2013 (hors organismes d'affacturage) est de 1,25 million d'euros (Egide SA à hauteur de 0,19 million d'euros et Egide USA de 1,06 million) contre 1,74 million d'euros à fin 2012. Cette baisse de 0,49 million d'euros est liée à la disparition de l'emprunt d'Egima et à celui d'Egide UK, suite à la sortie de périmètre de ces filiales en 2013 ainsi qu'au remboursement des emprunts existants. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA est assorti de deux covenants, dont l'un n'était pas respecté à la clôture de l'exercice. La banque n'a pas exigé le remboursement anticipé comme elle en aurait eu le droit ; la totalité du solde de l'emprunt est néanmoins présentée en passifs non courants dans l'état de situation financière consolidée.

Egide SA, qui a bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises à hauteur de 0,13 million d'euros et du Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 0,26 million d'euros en 2013, n'a pas la possibilité d'en demander le remboursement immédiat du fait de son statut d'ETI. Néanmoins, la société peut en demander le pré-financement par Bpifrance (ex OSEO) à hauteur de 80 % des montants bruts ci-dessus.

Evénements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration a décidé de construire un plan de développement à 5 ans ambitieux, ayant pour objectif de doubler les ventes sur la période et d'obtenir un résultat courant d'environ 12 % en fin de plan. Pour financer les investissements estimés à environ 5 millions d'euros, et permettre le déploiement rapide de ce plan, une opération de haut de bilan a été envisagée et son étude a été confiée à un administrateur indépendant de la société. Le conseil d'administration a finalement conclu qu'une augmentation de capital par offre publique, avec maintien du droit préférentiel de souscription, serait le meilleur moyen pour obtenir les fonds nécessaires au déploiement du plan. La mission de réaliser cette opération avant la fin du premier semestre a été confiée à la société de bourse Invest Securities.

Le conseil d'administration a également décidé pour une meilleure gouvernance de séparer les fonctions de président de celles de directeur général. Monsieur Philippe Brégi, précédemment PDG d'Egide a conservé la présidence du groupe, alors que Monsieur Eric Michel, jusque là administrateur indépendant, a été nommé Directeur général. Cette décision a pris effet le 2 avril 2014.

En ce qui concerne l'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 5,3 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport au quatrième trimestre 2013 mais en baisse de 5 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Perspectives d'avenir

La vision du directeur général pour l'avenir du groupe Egide est la suivante : dorénavant recentré sur le binôme que constitue Egide SA (France) et sa filiale Egide USA (Etats-Unis), le groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense. Le secteur industriel représente environ un tiers des ventes, les télécoms représentant le reste.

Le marché principal devrait se caractériser dans les années futures par une augmentation de la production en aérospace civile et militaire d'environ 25 % alors que la défense stagnera en Europe et aux Etats-Unis (désengagements programmés en Irak et en Afghanistan). En revanche, on devrait constater une augmentation de ce marché de défense au Proche et au Moyen Orient, en Inde, en Chine, en Russie, en Corée du Sud et au Brésil (source : étude Deloitte publiée en 2014).

Pour 2014, cela se traduirait par une baisse d'environ 5 % du secteur militaire et spatial actuellement couvert par le groupe, ce qui conduira à accélérer les efforts commerciaux vers les pays dont les perspectives sont plus dynamiques. De son côté, le marché aéronautique et spatial civil devrait afficher en 2014 une progression à deux chiffres. Egide, déjà présent sur ce marché en proposant entre autre des boîtiers pour FADEC (Rolls Royce) ou système de freinages (Crane Hydroaire), mettra en avant ses compétences techniques auprès des grands donneurs d'ordre du secteur afin d'élargir sa gamme de produit et de profiter de l'évolution de cette industrie vers le tout électrique (Fly-by-Wire). L'utilisation des drones n'est par ailleurs plus cantonnée aux besoins militaires et son ouverture vers les applications civiles pourrait également être un facteur de croissance des ventes du groupe. Sa position de leader dans le

domaine de l'infrarouge civil et militaire conjuguée aux perspectives décrites ci-dessus permettra au groupe de consolider et développer ses parts de marchés sur ce secteur.

Dans le domaine industriel, la part croissance de la sécurité devrait ouvrir de nouvelles perspectives au groupe, les spécialistes de la défense et déjà clients d'Egide, à l'image de EADS-Cassidian, Thales ou DCNS, pénétrant progressivement ces marchés. Le secteur médical, pour l'instant peu consommateur de boîtiers hermétiques, pourrait également être un facteur de développement futur s'il suit la même tendance. Enfin, le secteur pétrolier et gazier, tant dans l'exploration que dans l'exploitation, pourrait être un facteur de croissance à moyen terme.

Dans le domaine télécoms, Egide a profité de son savoir-faire pour se renforcer sur les boîtiers « haut de gamme », à fort contenu technologique, alors que la production de boîtiers « bas de gamme » produits en volume est concurrencée par les pays asiatiques. En 2014, la demande de ces boîtiers complexes devrait s'intensifier de la part des clients historiques du groupe mais également des prospects chinois, auprès de qui les compétences techniques d'Egide sont reconnues. Cela se traduira par des volumes significatifs de production. Les annonces d'installation de grands réseaux asiatiques et africains contribuent également à améliorer la visibilité du secteur et les perspectives de croissance pour Egide.

Dans ce contexte, la stratégie du groupe se déclinera en deux volets pour chacune des entités :

- Chez Egide SA, les objectifs majeurs seront l'optimisation de l'outil industriel et le renforcement et le déploiement de la force commerciale. Concernant l'outil industriel, outre le maintien et la modernisation de l'outil existant (y compris informatique), des solutions visant à améliorer l'agilité de la production et l'adaptabilité aux besoins du marché, et donc la compétitivité, seront déployées en 2014, comme par exemple l'investissement dans des équipements pour l'automatisation de certaines tâches de contrôle. Concernant la force commerciale, il s'agira de conquérir un nouveau type de clients, de prospecter de nouveaux secteurs industriels et géographiques, développer de nouveaux produits et services (par exemple, présenter systématiquement notre savoir faire d'intégration verticale) et d'obtenir de nouveaux partenariats commerciaux.
- Chez Egide USA, le positionnement de la société sur les marchés militaires américains depuis plus de dix ans et sa réputation de qualité et de fiabilité sera mis en avant pour élargir et dynamiser ses ventes dans le secteur civil. La filiale américaine proposera pour cela des boîtiers verre-métal ou céramique-métal, en s'appuyant sur Egide SA qui fournira les composants céramique. A terme, une ligne de production de composants céramique sera mise en place afin de servir le marché civil et militaire américain couvert par la réglementation ITAR (International Traffic in Arms Regulations). Cela permettra également de proposer un site de production complet en zone dollar et d'optimiser les coûts de fabrication en fonction de la parité euro/dollar, ouvrant ainsi des perspectives à l'export.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur un plan d'investissement, en hommes et en équipements, déployé dès 2014, avec des premiers résultats attendus en 2015 et un point d'équilibre dépassé en 2016. Ce plan vise une progression moyenne des ventes d'environ 20 % par an les 3 premières années, avec l'objectif d'atteindre 41 millions d'euros de chiffre d'affaires, un résultat courant d'environ 12 % en 2018, le versement d'une participation aux salariés et d'un dividende aux actionnaires dès 2017.

Ce déploiement s'accompagnera d'un renforcement des équipes managériales. Les ressources financières nécessaires sont estimées à environ 5 millions d'euros, qui serviront :

- à restructurer et étoffer l'équipe commerciale (pour un investissement initial d'environ 0,5 million d'euros engagé dès le second semestre 2014)
- à acquérir de nouveaux marchés civils aux Etats-Unis, y compris céramique utilisant les composants fabriqués en France (pour un investissement d'environ 0,4 million d'euros engagé dès mi-2014)
- à optimiser et maintenir notre excellence technique (pour un coût d'environ 1 million d'euros, couvrant des équipements, du matériel informatique et des logiciels à engager dès mi-2014)
- financer la mise en œuvre de l'implantation des équipements céramique aux Etats-Unis (fin 2014, début 2015 pour environ 3,5 millions d'euros)
- financer le besoin en fonds de roulement requis par la mise en place de ces investissements (pour environ 0,6 million d'euros)

Informations sur les risques

Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

Risque de liquidité

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash-flows prévisionnels attendus et dans le cadre de son plan stratégique, le conseil d'administration d'Egide a souhaité procéder à une augmentation de capital de 5 millions d'euros par offre publique, dont la bonne fin est prévue avant le 30 juin 2014. Cette opération vise à couvrir des investissements humains, en matériels et le financement du besoin en fond de roulement requis par la mise en place de ces investissements. En l'absence de réussite de cette augmentation de capital, la situation de trésorerie d'Egide pourrait se tendre au cours du dernier trimestre de l'année 2014 et nécessiter la demande de préfinancements des CICE et CIR. Ainsi, la continuité d'exploitation d'Egide reste sous-tendue soit par la mise en œuvre du préfinancement des CICE 2013 et 2014 et du CIR 2013, soit par la bonne réussite de cette augmentation de capital.

Risque de change

En 2013, Egide a réalisé 70 % de ses ventes à l'exportation, dont 39 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 19 % à destination de pays non Européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 4,4 millions de dollars (contre-valeur : 3,3 millions d'euros), Egide USA a facturé pour 10,0 millions de dollars (contre-valeur : 7,5 millions d'euros) et Egide UK a facturé pour 1,8 million de livres (contre-valeur : 2,1 millions d'euros). En 2013, la parité du dollar face à l'euro (1,3282 en moyenne sur l'année contre 1,2856 en 2012, soit - 3 %) a eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires du groupe. La variation de la livre anglaise au cours de l'exercice 2013 (0,8517 en moyenne sur l'année

contre 0,8111 en 2012, soit – 5 %) a également généré un impact négatif sur les ventes consolidées traduites en euros.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (3,87 millions en 2013) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,99 million de dollars en 2013). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été supérieurs aux décaissements, car certains clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain, soit ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage, soit règlent directement Egide ; l'excédent est donc converti en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé par rapport au gain éventuel.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Chez Egima, l'ensemble des produits et des charges étant libellés en dirhams, le risque de change est limité au résultat de l'exercice d'Egima converti en euros pour la consolidation. Depuis la cession de la filiale en octobre 2013, il n'y a plus de risque de change attaché à la valorisation des actifs et des passifs de la société.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est majoritairement libellé en livres sterling, le reste l'étant en dollars. Ces dollars sont convertis en livres, la société n'ayant aucun approvisionnement facturé en dollars. Le risque de change est donc limité au taux de conversion retenu lors de la vente de ces dollars et au résultat de l'exercice converti en euros pour la consolidation. Depuis la cession de la filiale en octobre 2013, il n'y a plus de risque de change attaché à la valorisation des actifs et des passifs de la société.

Risque de taux

L'emprunt à long terme de 1,56 million de dollars souscrit par Egide USA sur une durée de 15 ans supporte un taux d'intérêt variable égal au BBA (British Banker Association) Libor Adjusted Periodically + 3,50 points. Cet emprunt est assorti de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,35 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,75 (limite qui baisse progressivement à 3,00 jusqu'en septembre 2015).

Dans le cadre des contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports d'Egide SA, la commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent, avec un minimum de 0,60 %. Chez Egide USA Inc, la ligne de crédit accordée par Bank of America, basée sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : BBA Libor Daily Floating Rate + 3,50 %. Cette ligne de crédit est assortie de deux covenants, identiques à ceux de l'emprunt long terme d'Egide USA visé au paragraphe précédent.

La cession de la filiale marocaine Egima a entraîné la disparition de l'emprunt à long terme qui supportait un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. De même, la cession de la filiale anglaise Egide UK a entraîné la disparition de toutes les dettes de la société (contrat d'affacturage qui supportait un taux d'intérêt égal au taux de base + 1,75 % et financement moyen terme au taux de base + 3,75 %).

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Risque actions

La société ne détenant directement ni actions ni actions propres (autres que celles de ses filiales) et un portefeuille de Sicav monétaires, elle n'est pas exposée au risque actions.

Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

Assurances

Egide SA et sa filiale Egide USA ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Couverture maximum	
	Egide SA	Egide USA
Risques industriels	18,4 M€ – Franchise 0,01 M€	14,5 M\$
Bris de machine	0,12 M€	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle – Franchise 3 j	2,4 M\$
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$
Déplacements professionnels	50 M€	-
Auto-mission	0,15 M€	-
Automobiles	Illimitée	1 M\$

En millions	Couverture maximum	
	Egide SA	Egide USA
Marchandises transportées	0,15 M€	-
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	-
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	0,15 M€
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$

Litiges sociaux

Il n'existe aucun litige social chez Egide SA ou Egide USA. Le litige existant dans la filiale Egima avait été soldé avant sa cession en octobre 2013.

Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas réellement de lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2013, le premier et le deuxième client ont représenté chacun 12 % du chiffre d'affaires consolidé contre 9 % chacun en 2012. Néanmoins, quand l'un de ces clients réduit drastiquement son activité, l'impact sur les ventes du groupe peut être important. Ainsi, un client majeur d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge civil a réduit ses demandes de façon significative, ce qui a entraîné une baisse de chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros d'une année sur l'autre.

La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou pour ses clients. Ces fournisseurs sont régulièrement suivis par le responsable achat et le responsable qualité afin de s'assurer qu'ils maintiennent le niveau de qualité requis pour satisfaire aux exigences d'Egide.

Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine et en Thaïlande (environ 16 % des ventes en 2013 contre 7 % en 2012 et 13 % en 2011) l'est principalement soit avec des filiales de clients européens ou américains, soit avec des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple) ; cela met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. En cas d'incertitudes sur le client, notamment en Chine où la société vend directement à des clients locaux, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé.

Risques industriels et environnementaux

Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisés.

En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et

superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...). Egide SA est par ailleurs certifiée ISO 14001:2004.

Risques technologiques

Lancement de produits de substitution

Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées.

Baisse des prix

Les applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent restent positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque notamment du fait du retour à de forts volumes de production. Pour ce qui concerne les produits plus communs dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques ont tendance à tirer les prix vers le bas, mais Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer pour ne pas affecter son niveau de marge et sa rentabilité.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût et fiables est effectuée pour certains composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges.

Autres risques

Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut rend plus facile la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif et où la technologie utilisée ne requière pas autant de compétences que celles détenues par Egide.

Risques liés à la volatilité des marchés "high tech"

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats, même si depuis peu, les cycles sont très rapprochés, de forte amplitude et liés à un environnement économique et financier mondial de plus en plus impactant.

Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique. Les sites anglais et marocain ne font plus partie du groupe Egide depuis le 31 octobre 2013.

Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. Ainsi en 2013, le volume quotidien moyen d'échanges est resté faible avec 4 544 titres échangés par jour (soit 0,25 % du capital) contre 3 537 en 2012.

Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américain de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur. Néanmoins, des orages isolés et subis peuvent endommager certains équipements ou parties de bâtiments, à l'image de ce qui est arrivé le 7 août à Bollène (très violent orage de grêle ayant occasionné quelques dégâts pris en charge par les assurances mais n'ayant entraîné aucun arrêt de production).

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (les inondations en Thaïlande en 2011 ou l'ouragan Sandy sur la côte Est des Etats-Unis en 2012 par exemple) peut cependant être significatif si les clients du groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la société.

Activité en matière de Recherche et Développement

Egide SA compte une dizaine d'ingénieurs et de techniciens dédiés au sein de la direction Recherche, Développement et Industrialisation auxquels, pour des travaux spécifiques comme les simulations hyperfréquences, viennent parfois s'ajouter des ingénieurs et techniciens du service support technique clients. Ils ont pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

Des développements autour de la céramique :

- Optimisation des matières et des barbotines
- Amélioration des formulations des encres de sérigraphie
- Amélioration des procédés liés au perçage et au remplissage des vias

Des développements autour des boîtiers :

- Optimisation et industrialisation de la fabrication de perles de verre
- Optimisation des scellements basse température
- Amélioration et développement de procédés de traitement de surface

Des marchés d'études :

- Travaux sur brasage de GPPO et traversées HTCC hautes performances
- Recherche et sélection de matériaux dissipants, fabrication de boîtiers démonstrateurs pour application spatiale
- Développement de boîtiers pour gyromètres MEMS (applications 3D à environnement exigeant)
- Développement d'un boîtier mono-puce HTCC 30 à 50 GHz fortement dissipatif
- Développement de briques technologiques à base de HTCC pour puissance et forts courants

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % soit par le Ministère de

l'Economie, des Finances et de l'Emploi, soit par l'Oséo, soit par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) ou bien par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2011	2012	2013
Dépenses de R&D	1 094 k€	1 111 k€	1 150 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	4,07 %	4,34 %	5,64 %
Effectif (en équivalent personne)	13,2	13,0	12,7

Il n'est par ailleurs plus mentionné de dépenses de R&D pour Egide UK, la filiale anglaise ayant été cédée le 31 octobre 2013.

Information en matière de délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2012 et 2013 à l'égard des fournisseurs :

Euros	2012	%	2013	%
Non échu (factures non parvenues)	189 766	14,01	316 655	23,44
Echu	113 796	8,40	196 347	14,54
A 30 jours	681 640	50,31	591 189	43,77
A 60 jours	364 915	26,93	216 880	16,06
A plus de 60 jours	4 805	0,35	29 746	2,19
Total	1 354 922		1 350 817	

Les dettes échues à la clôture 2013 correspondent principalement à des factures de composants qui n'ont pas encore reçu leurs « bons à payer » et qui seront réglées en début 2014 et à des factures dues à Egide USA qui seront probablement virées en compte courant. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2012 correspondent principalement à une facture payable en 4 fois. Celles au 31 décembre 2013 correspondent également à des factures payables en plusieurs fois.

INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Mandataires sociaux

Conseil d'administration

En date du présent rapport, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé de quatre membres :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe Brégi 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2017
Madame Catherine Gerst 7 rue Saint Lazare, 75009 Paris	Administrateur Depuis le 13/05/2011	30/06/2017
Monsieur Albert Schune 2 av. du Pdt Franklin Roosevelt, 92320 Sceaux	Administrateur Depuis le 10/12/2012	30/06/2014
Monsieur Eric Michel 93 avenue de Villiers, 75017 Paris	Administrateur Depuis le 30/01/2013 Directeur général Depuis le 2/04/2014	30/06/2017

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du code de gouvernance Middledext, Madame Catherine Gerst et Monsieur Albert Schune sont considérés comme administrateurs indépendants car répondant aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Gerst	A. Schune	E. Michel
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Non	Oui	Oui	Non

Chaque administrateur a ou aura la qualité d'actionnaire et détient ou détiendra au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Il est précisé que jusqu'au 2 avril 2014, le président du conseil d'administration exerçait également les fonctions de Directeur général de la société. Depuis cette date, ces fonctions sont dissociées (décision du conseil d'administration du 25 mars 2014).

Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante : CS = conseil de surveillance, CA = conseil d'administration, RP = représentant permanent, Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2013, Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2013.

- Monsieur Philippe Brégi

Société	Adresse	Poste	2013
Egide SA	Bollène (84)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK	Woodbridge (Suffolk)	Président	Non
Egima	Casablanca - Maroc	Gérant	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Non

- Madame Catherine Gerst

Société	Adresse	Poste	2013
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Groupe GIAC	Paris (75)	Administrateur	Oui
Citigate	Paris (75)	Operating Partner	Oui

- Monsieur Albert Schune

Société	Adresse	Poste	2013
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
TXCOM	Le Plessis Robinson (92)	Administrateur	Oui
ASC	Sceaux (92)	Auto-entrepreneur	Oui

- Monsieur Eric Michel

Société	Adresse	Poste	2013
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Aforge	Paris (75)	Senior Advisor M&A	Non
Baycap	Paris (75)	Operating Partner M&A	Oui
Michel Eric François	Paris (75)	Profession libérale	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2013 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans le tableau ci-dessous (montants en euros) :

Administrateurs	Salaires nets	Avantages en nature	Jetons de présence	Missions	Total 2013	Total 2012
Philippe Brégi	133 898,28	4 232,78 €	-	-	138 131,06	142 245,94
Albert Zylbersztejn	-	-	-	-	-	3 200,00
21 Centrale Part.	-	-	-	-	-	3 200,00
Antoine Dréan	-	-	2 400,00	-	2 400,00	8 000,00
Catherine Gerst	-	-	10 700,00	-	10 700,00	4 800,00
Vincent Hollard	-	-	12 000,00	-	12 000,00	4 800,00
Albert Schune	-	-	5 900,00	-	5 900,00	0,00
Eric Michel	-	-	3 500,00	8 400,00	11 900,00	0,00
Total	133 898,28	4 232,78	34 500,00	8 400,00	181 031,06	166 245,94

L'enveloppe de jetons de présence accordée par l'assemblée générale des actionnaires est répartie entre administrateurs au prorata de leur présence aux conseils d'administration.

Il est rappelé que Monsieur Albert Zylbersztejn n'avait pas souhaité renouveler son mandat arrivé à terme le 13 mai 2011, que Monsieur Antoine Dréan a démissionné de son poste d'administrateur le 7 juin 2012, que Monsieur Vincent Hollard a également démissionné le 29 novembre 2012, que Monsieur Albert Schune a été nommé administrateur le 10 décembre 2012 et que Monsieur Eric Michel a rejoint le conseil d'administration le 30 janvier 2013.

Ont été payés en 2013 les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2012 (24 000 €) ainsi qu'un acompte sur les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2013 (10 500 €).

Enfin, le conseil d'administration du 16 décembre 2013 a confié à Monsieur Eric Michel, en sa qualité d'administrateur indépendant, une mission d'assistance à la direction générale ; la rémunération versée en 2013 au titre de cette mission a été de 8 400 euros. Cette mission, qui entre dans le cadre des conventions réglementées, sera présentée à l'assemblée générale conformément aux dispositions légales en la matière.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2013 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au directeur général (mandataire social sans contrat de travail), celle-ci étant uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter au titre de l'année 2013. En plus de cette rémunération, le directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature. Il bénéficie, au même titre que tous les salariés, d'un intéressement résultant d'un accord d'intéressement signé tous les 3 ans avec le comité d'entreprise. Aucun intéressement n'a été distribué au titre de l'exercice 2013.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise. Le directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options au directeur général s'effectuent selon des

conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président-directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président-directeur général. En date du présent document, il est titulaire de 16 253 options de souscription d'action (attribuées en mars 2009), soit 0,91 % du capital.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ par sinistre et la prime annuelle (inchangé par rapport à l'année précédente) est de 11 871 euros hors taxes.

Informations sur la détention du capital

Le capital social au 31 décembre 2013 est de 3 569 594 euros, divisé en 1 784 797 actions de 2 euros de nominal. La répartition des actions et des droits de vote est indiquée ci-dessous :

Situation au 31 décembre 2013	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
<i>Philippe Brégi (titres au porteur)</i>	0	0,00 %	0	0,00 %
<i>Philippe Brégi (titres au nominatif)</i>	16 380	0,92 %	16,392	0,91 %
Total Philippe Brégi (Président)	16 380	0,92 %	16 392	0,91 %
<i>Public (titres au porteur)</i>	1 751 552	98,14 %	1 751 552	97,37 %
<i>Public (titres au nominatif)</i>	16 865	0,94 %	30 923	1,72 %
Total public	1 768 417	99,08 %	1 782 475	99,09 %
TOTAL	1 784 797	100,00 %	1 798 867	100,00 %

Ce tableau a été établi sur la base d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur. Le nombre de droits de vote théoriques est égal au nombre de droits de votes réels, aucune action n'étant privée du droit de vote.

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes. Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (article L.225-99 du code de commerce).

Au 31 décembre 2013, 33 245 actions étaient inscrites au nominatif dont 14 070 bénéficiaient d'un droit de vote double.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 35 %, 40 %, 45 %, 50 %, 55 %, 60 %, 65 %, 70 %, 75 %, 80 %, 85 %, 90 %, 95 % et 100 % du capital.

20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2013 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
SBD ¹	X	X	X					
Cie Financière Sopalia ¹	X	X						

¹ Avis AMF du 3 février 2012 (franchissement de seuil à la hausse)

² Avis AMF du 21 février 2014 (franchissement de seuil à la hausse)

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote. Aucune mesure spéciale n'est prise par la société en dehors des dispositions légales en matière de détention d'actions. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

En date du 25 juin 2013 (avis AMF n° 213C0748), la société OTC Asset Management a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juin 2013, les seuils de 5 % en capital et en droits de vote suite à une cession d'actions Egide sur le marché. A cette date, elle détenait 89 107 actions représentant 4,99 % du capital et 4,95 % des droits de vote.

En date du 11 décembre 2013 (avis AMF n° 213C1921), la société Optigestion, agissant pour le comptes de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 15 novembre 2013, les seuils de 5 % en capital et en droits de vote suite à une cession d'actions Egide sur le marché et à la dénonciation de mandats de gestion. Au 10 décembre 2013, elle détenait 64 712 actions représentant 3,63 % du capital et 3,60 % des droits de vote.

En date du 21 février 2014 (avis AMF n° 214C0287), la société Sopalia Compagnie Financière Holding a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2007, le seuil de 5 % en droits de vote suite à une acquisition d'actions Egide sur le marché. Au 18 février 2013, elle détenait 102 430 actions représentant 5,74 % du capital et 5,69 % des droits de vote.

Actionnariat des salariés

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

Informations relatives aux options de souscription d'actions

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport spécial du conseil d'administration sur la situation des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2013.

INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE AINSI QUE SUR SES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Informations relatives à l'impact social de l'activité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, les informations sur la manière dont la société et ses filiales incluses dans le périmètre du groupe Egide au 31 décembre 2013 prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ainsi que sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable sont exposées ci-après. Il est rappelé que les filiales Egide UK et Egima sont sorties du périmètre du groupe le 31 octobre 2013 lors de leur cession respective à des tiers. Les données de l'exercice 2012, qui incluaient ces filiales, sont donc présentées en pro forma dans le présent rapport.

La société ne s'appuie sur aucun référentiel externe pour établir son rapport mais se réfère à une procédure interne dédiée.

a) Emploi

Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2012 et 2013, l'effectif rémunéré total du groupe est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	13	4	17	12	3	15
Egide SA (France – Bollène)	37	120	157	36	107	143
Egide USA (Etats-Unis)	24	58	82	22	50	72
Total	74	182	256	70	160	230

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2013		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France – Trappes)	1	14	2	1	12	2
Egide SA (France – Bollène)	42	93	22	33	92	18
Egide USA (Etats-Unis)	13	39	30	8	33	31
Total	56	146	54	42	137	51

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2012, Egide employant 23 salariés à temps partiel dont 7 à mi-temps (6 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 16 personnes principalement en 4/5^{ème} soit 80 % du temps de travail hebdomadaire à Bollène. Le reste du personnel travaille à temps plein.

En 2013, Egide employant 21 salariés à temps partiel dont 5 à mi-temps (4 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 16 personnes principalement en 4/5^{ème} soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (15 à Bollène et 1 à Trappes). Le reste du personnel travaille à temps plein.

Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2012 et 2013, le groupe a procédé aux embauches suivantes :

Embauches	Exercice 2012			Exercice 2013		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	1	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	4	30	1	2	11	0
Egide USA (Etats-Unis)	11	7	0	14	0	0
Total	15	38	1	16	11	0

* Apprentis

Le groupe Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Au cours des années 2012 et 2013, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs (hors licenciements)	Exercice 2012			Exercice 2013		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	1	0	2	0	0
Egide SA (France – Bollène)	10	32	1	2	22	1
Egide USA (Etats-Unis)	5	1	0	13	0	0
Total	15	34	1	17	22	1

* Apprentis

En 2012, les départs chez Egide SA font suite à 5 démissions, 1 départ en congé parental, 2 départs en retraite, 1 fin de contrat d'apprentissage et 35 fins de CDD ou de période d'essai. Chez Egide USA, il y a eu 1 départ en retraite et 5 démissions.

En 2013, les départs chez Egide SA font suite à 1 démission, 2 décès, 1 départ en retraite, 3 départs en longue maladie et 20 fins de CDD. Chez Egide USA, il y a eu 6 départs en retraite et 7 démissions.

Au cours des années 2012 et 2013, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2012			Exercice 2013		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	3	0	0	2	0	0
Egide USA (Etats-Unis)	1	1	0	11	0	0
Total	4	1	0	13	0	0

En 2012, chez Egide SA, 2 licenciements sont liés à des fautes graves et 1 à une inaptitude au poste. Chez Egide USA, les procédures engagées l'ont été pour raisons d'absentéisme.

En 2013, chez Egide SA, les 2 licenciements sont liés à des inaptitudes au poste. Les procédures de licenciement engagées chez Egide USA l'ont été pour raisons d'efficacité professionnelle et dans le cadre d'un plan de réduction des effectifs.

Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2012 et en 2013 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 5 027 992	€ 1 940 840	€ 4 599 533	€ 1 637 192
Egide USA (Etats-Unis)	\$ 2 984 665	\$ 655 050	\$ 2 881 479	\$ 644 463

En 2012, l'augmentation moyenne des salaires a été de 2,5 % en France, conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux et de 3 % aux Etats Unis.

En 2013, il n'y a pas eu d'augmentation des salaires en France, en dehors des minimas hiérarchiques, conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux le 10 juin 2013. Aux Etats Unis, les salaires ont été bloqués et réduits de 5 % à partir du mois de septembre pour tous les salariés de la filiale.

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 13 juin 2013 entre la société Egide SA et son personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise, et en présence des délégués syndicaux. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2013 ; il en était de même pour l'exercice 2012.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2013 et 2012. Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2013, il n'a été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints (contre un total brut de \$169 728 en 2012).

b) Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2012 et 2013, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Egide SA (France – Trappes)	2 339	1 913
Egide SA (France – Bollène)	14 963	12 371
Egide USA (Etats-Unis)	2 404	3 045
Total (heures)	19 706	17 329

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France 40 heures aux Etats Unis.

Absentéisme

Au cours des exercices 2012 et 2013, les heures d'absence ont été les suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Egide SA (France – Trappes)	2 864	4 326
Egide SA (France – Bollène)	38 017	51 089
Egide USA (Etats-Unis)	190	1 775
Total (heures)	41 071	57 190

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité.

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2013, Egide SA a enregistré dans ses charges 4 288 euros payés à deux sociétés d'intérim pour faire face à un surcroît de travail très ponctuel et 7 337 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,25 % de la masse salariale annuelle

Au titre de l'exercice 2012, Egide SA avait enregistré dans ses charges 11 525 euros payés à trois sociétés d'intérim dans le cadre de remplacements de congés maladie et 9 990 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de

gardiennage des sites), ce qui représentait l'équivalent de 0,43 % de la masse salariale annuelle.

Egide USA n'a pas eu recours à l'intérim durant les exercices 2012 et 2013.

c) Relations sociales

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2010. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. A l'étranger, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et l'Union Locale CGT ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. La filiale américaine utilise les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégie les embauches locales.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail. Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de liens similaires dans la filiale américaine.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient une filiale basée aux Etats Unis, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2013, la société a ainsi engagé 126 558 euros au titre des tickets restaurant (145 939 euros en 2012), 52 881 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (49 532

euros en 2012) et 44 027 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (48 570 euros en 2012). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 53 521 euros pour l'exercice 2013 (60 248 euros en 2012), soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$321 808 à la société en 2013 (\$307 866 en 2012).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge 50 % des 6 premiers pourcents de cotisations (soit 3 % de charges patronales) et ajoute au maximum 1 point pour toute cotisation supérieure à 6 %. Le coût annuel pour la société a été de \$23 362 en 2013 (\$47 740 en 2012).

d) Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2013 (4 fois en 2012), la réunion relative au dernier trimestre de l'exercice s'étant tenue début janvier 2014. Il n'existe pas d'organismes similaires chez Egide USA. En 2013, la société française a été amenée à déclarer 2 accidents de travail (9 en 2012) ayant touché ses salariés (sans arrêt de travail). La filiale américaine a constaté 2 accidents de travail (2 en 2012) ayant touché ses salariés (dont 1 avec un arrêt de travail de 3 mois). Pour information, Egide SA a déclaré 2 accidents de trajet en 2013, dont 1 ayant entraîné la mort.

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2013	Cotisation 2013	Taux 2012	Cotisation 2012
Trappes (FR)	1,00 %	8 689 €	1,05 %	9 883 €
Bollène (FR)	1,59 %	57 130 €	1,88 %	85 874 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revus par le comité de direction dans le cadre ses réunions mensuelles et lors de la revue annuelle des risques.

Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord spécifique n'a été signé en matière de santé et de sécurité du travail dans les sociétés du groupe. Chaque entité applique la législation locale en la matière quand elle existe (CHSCT chez Egide SA par exemple).

e) Formation

Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a généralement lieu courant janvier, avec une date de retour de chaque service demandée pour le 31 janvier. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes à la direction générale qui en présente une synthèse lors du comité de direction mensuel du mois de février. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Droit Individuel à la Formation.

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans la filiale étrangère du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

Heures de formation

En 2013, Egide SA a engagé un total de 9 781 euros (21 344 euros en 2012) et Egide USA \$4 346 (\$1 583 en 2012) au titre de la formation externe. Les heures totales de formation (internes et externes) ont été de 684 heures chez Egide SA (1 413 en 2012) et de 174 heures chez Egide USA (66 en 2012).

Chez Egide SA, 179 heures de formation ont été utilisées au cours de l'exercice 2013 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; 35 heures avaient été utilisées en 2012. Au 31 décembre 2013, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 17 612 heures (16 866 heures au 31 décembre 2012).

f) Egalité de traitement

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2013, Egide SA a employé 16 salariés reconnus handicapés non moteur sur le site de Bollène (soit l'équivalent de 13,73 unités) et aucun sur le site de Trappes (respectivement 16 et 0 en 2012, soit l'équivalent de 15 et 0 en unités). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du

11 février 2005) au titre de l'exercice 2013 étant de 8 unités et au titre de l'exercice 2012 de 9 unités, l'entité française a rempli ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour la filiale américaine du groupe, qui n'emploie par ailleurs aucun travailleur handicapé.

Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs ci-dessus). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

g) Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide, société française, et sa filiale américaine respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, un certain nombre d'informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA et de ses filiales détenues au 31 décembre 2013 sont indiquées ci-après. Les informations présentées ont été collectées auprès du responsable Maintenance & Sécurité usine ainsi que du responsable Qualité & Environnement pour ce qui concerne l'entité française et auprès des managers locaux pour ce qui concerne la filiale américaine. Les filiales anglaise et marocaine du groupe ayant été cédées à des tiers le 31 octobre 2013, il n'est donné aucun élément pour celles-ci car elles ne font plus partie du périmètre du groupe Egide à la clôture de l'exercice 2013.

a) Politique générale en matière environnementale

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est sujette à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works).

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène et Cambridge) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la France, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

Démarches de certification en matière d'environnement

Certifiée 14001:2004, Egide SA a obtenu le renouvellement de sa certification en novembre 2012. Bien que non certifiée en matière environnementale, la filiale américaine du groupe respecte les normes en vigueur dans son pays et s'appuie sur les dispositions de sa certification ISO 9001:2008.

Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement.

Chez Egide USA, il n'existe pas de formation spécifique mais des informations sont données par les responsables de production quand cela est opportun.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Le suivi des aspects environnementaux étant directement pris en charge par les services Qualité et Environnement de chacune des sociétés du groupe, aucune dépense spécifique n'a été engagée au cours des exercices 2012 et 2013 autres que celles desdits services.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement au niveau du groupe.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre par le groupe au cours des exercices 2012 et 2013.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par sa filiale les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

b) Pollution et gestion des déchets

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA et Egide USA possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique et manuelle de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et co-produits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en places pour certains déchets banals ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier les papiers, les cartons, les palettes en bois, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser, les recycler ou les détruire. De même, les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en destruction par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium et des bouteilles en plastique sont installés dans les locaux de l'entreprise.

Etant qualifiée ISO 14000, Egide SA dispose d'indicateurs de suivi en termes de rejets. Les données ne sont pas toutes disponibles pour la filiale américaine Egide USA.

Rejets	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2012	2013	2012	2013
Déchets banals	Tonnes	30,840	22,350	Non dispo.	Non dispo.
Déchets dangereux	Tonnes	520,455	572,634	29,775	29,862

Chez Egide SA, les données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

La différence de niveau des déchets dangereux entre Egide SA et Egide USA tient au fait que la première évacue des rejets liquides tandis que la seconde évacue des rejets concentrés sous forme solide (processus interne de traitement des effluents chimiques différent).

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéro-réfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement des centres d'usinage dans les unités qui en sont équipées. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la médecine du travail en France et l'OHSA (Occupational Health and Safety Authority) aux Etats Unis. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques antibruit.

c) Utilisation durable des ressources

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide SA et Egide USA ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2012	2013	2012	2013
Eau	m ³	8 701	7 810	43 805	54 222
Electricité	kWh	3 284 843	3 142 610	3 791 336	3 827 658
Gaz de ville	kWh	1 651 493	1 699 503	4 427 833	4 205 738
Hydrogène	m ³	22 598	17 857	34 393	33 042
Azote	Kg	804 916	775 337	999 452	1 162 259

Certifié ISO 14001 (Egide SA) ou non, le groupe veille à limiter la consommation de toutes ces ressources dans le cadre de son activité.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1), de l'alumine et du tungstène comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usieurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines, ou directement par les fournisseurs. Egide n'a acheté directement que peu de kovar brut au cours de l'exercice 2013 (111 kg par Egide SA). En 2012, les chiffres étaient de 114 kg par Egide SA et 7 kg pour Egide USA. L'alumine et le tungstène sont utilisés pour la fabrication des composants céramique ; 225 kilos de tungstène ont été achetés au cours de l'exercice 2013 (325 kilos en 2012).

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2013, un total de 99 kg d'aurocyanure a été acheté (44 kg par Egide SA et 55 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 68 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée. Les chiffres pour 2012 étaient de 105 kg d'aurocyanure (45 kg par Egide SA et 60 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 72 kg d'or métal.

Ces données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols.

d) Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Aucune mesure n'a été mise en place pour estimer l'impact des éventuels rejets liés à l'activité des sites de production du groupe en matière de gaz à effet de serre.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 75 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

e) Protection de la biodiversité

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA récupère les éléments polluants pour traitement avant de rejeter les effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH). A chaque fois qu'il le peut, le groupe privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001 obtenue par Egide SA, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...)

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, un certain nombre d'informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable d'Egide SA et de ses filiales incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 sont indiquées ci-après.

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

Population riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et le site américain est situé en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale. De par

leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

c) Sous-traitance et fournisseurs

La grande majorité des fournisseurs travaillant avec Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Une clause éthique est d'ailleurs incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (notamment asiatiques, pour lesquels l'application des conventions pourrait être plus aléatoire), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. Egide s'interdit ainsi de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

d) Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs. En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la clôture de l'exercice 2013, la société détient directement 1 société à 100 % :

- Egide USA LLC, société de droit américain (Delaware) créée le 8 novembre 2000,

La société Egide USA LLC n'a pas d'activité industrielle et détient 100 % des titres de la société Egide USA Inc., société de droit américain (Maryland). Cette dernière a été acquise par Egide, via sa filiale Egide USA LLC, le 29 décembre 2000 et exerce une activité industrielle.

Les filiales Egide UK et Egima, qui étaient détenues à 100 % au 31 décembre 2012, ont été intégralement cédées à des tiers le 31 octobre 2013.

Aucune de ces filiales n'est cotée en bourse.

AUTRES INFORMATIONS

Marché de cotation des titres de la société

Nous vous rappelons que les titres de la société Egide sont cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris – Compartiment C, sous la référence FR0000072373 depuis le 11 juin 1999. L'assemblée générale du 28 mai 2010 avait autorisé dans sa seizième résolution le transfert vers le marché multilatéral de négociations Alternext – NYSE Euronext et donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre ce transfert. Les conditions de marchés depuis que cette autorisation a été donnée n'ayant pas permis de déposer un dossier de transfert, le conseil d'administration n'a pas encore utilisé la délégation qui lui a été donnée.

Contrat de liquidité

L'assemblée générale du 26 juin 2013 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le niveau des réserves libres étant insuffisant pour se conformer aux dispositions de l'article L225-210 al.3 du code de Commerce), aucun contrat de liquidité n'a pu être mis en place.

Evolution boursière du titre

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2013 de 1 784 797 et d'un cours de clôture à cette même date de 2,77 €, la capitalisation boursière était de 4,94 millions d'euros.

La moyenne des transactions journalières effectuées en 2013 a été de 4 544 titres échangés ; le détail mensuel est indiqué dans le tableau ci-dessous (source Euronext Paris) :

Mois	Volume	Mois	Volume
Janvier	4 982	Juillet	1 733
Février	4 191	Août	2 027
Mars	5 116	Septembre	5 545
Avril	1 692	Octobre	2 724
Mai	10 598	Novembre	5 050
Juin	4 450	Décembre	6 575

Les cours extrêmes ont été les suivants au cours de l'exercice 2013 (source Euronext Paris) :

	Plus haut	Plus bas
Cotation en séance	6,10 €	2,50 €
Cours de clôture	6,05 €	2,54 €

Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Aucune dépense somptuaire non déductible visée par le C.G.I n'a été enregistrée dans les comptes sociaux de l'exercice 2013.

Informations sur les dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Rapport du président du conseil d'administration

Le rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, est joint en annexe.

Rapports des commissaires aux comptes

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, leur rapport sur les comptes consolidés, leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce et leur rapport sur le rapport du président du conseil d'administration sont joints en annexe.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur le rapport RSE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le directeur général a désigné le cabinet Finexfi en sa qualité de tiers indépendant pour vérifier les informations RSE de l'exercice

2013 incluses dans le présent rapport de gestion. Le rapport émis par Finexfi est joint en annexe.

ASSEMBLEE GENERALE

Arrêté des comptes sociaux et consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous ont été présentés. Nous vous demandons également d'approuver les conventions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 388 897,68 euros de la manière suivante :

- imputation sur le poste " Report à nouveau" pour l'intégralité

Jetons de présence

Nous vous proposons d'attribuer pour l'exercice en cours un montant total de jetons de présence de 16 000 euros bruts (c'est-à-dire avant prélèvements sociaux obligatoires), intégralement déductibles. Ce montant sera augmenté de 8 000 euros bruts par administrateur nommé au cours de cette assemblée générale.

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous informons que le mandat de Monsieur Albert Schune, administrateur, arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013. Aussi, nous vous proposons le renouvellement, pour une durée de 4 exercices, sous réserve de l'approbation de la résolution réduisant la durée des mandats d'administrateurs de 6 ans à 4 ans, du mandat de Monsieur Albert Schune en tant qu'administrateur de la société.

Nomination de nouveaux administrateurs

A l'effet d'augmenter la taille du conseil d'administration de la société, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

- Madame Colette Lucas, née le 15 août 1956 à Hayange (57700), demeurant 2 avenue du Grand Mesnil à Orsay (91400). Diplômée de l'ISEP, Colette Lucas est présidente fondatrice d'Asymptotes Conseil et chargée de missions Relations et Synergies Entreprise pour l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Elle possède une double expérience, technique et commerciale dans les semi-conducteurs à l'international (Texas Instrument, ST et Atmel) et sciences humaines (recrutement, accompagnement managérial et performance d'équipes). Elle est membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

- Monsieur Emmanuel Chiva, né le 17 juin 1969 à Paris (75116), demeurant 42 impasse Les Enfants du Paradis à Boulogne Billancourt (92100). Diplômé de l'Ecole Normale Supérieure (ENS Ulm), Docteur en biomathématiques, Emmanuel Chiva a débuté sa carrière en tant que vice-président du groupe MASA, société spécialisée dans la simulation du comportement humain appliqué en particulier au domaine de la simulation militaire. Il est co-fondateur et vice-président en charge du business développement au sein de HPC Project, société qui fournit des solutions informatiques intégrées. Il occupe actuellement le poste de Directeur général délégué de la société SILKAN (anciennement HPC Project), concepteur et intégrateur de simulations pour les domaines de l'ingénierie, la défense, l'aéronautique, le spatial et l'industrie et le contrôle commande/sûreté de fonctionnement. Il est également auditeur à l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) de la 49^{ème} session nationale « Armement & Economie de Défense ».
- Monsieur Jean-Louis Malinge, né le 12 août 1953 à Segré (49500), demeurant 44 bis rue Rouelle à Paris (75015). Diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School Boston, Jean-Louis Malinge a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Allied Signal – Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice Président & General Manager. Après avoir été VP de Fountain Valley en 2003, il prend en 2004 le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.
- Monsieur Philippe Dumas, né le 14 janvier 1943 à Clamecy (58500), demeurant 8 square Henry Paté à Paris (75016). Ancien élève de l'ENA, Philippe Dumas est ingénieur civil de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris, titulaire d'une maîtrise (ancienne licence) en sciences économiques (Assas / Panthéon) et diplômé de Sciences-Po de Paris. Il débute sa carrière au sein de l'administration de l'Etat (Inspection Générale des Finances, cabinet ministériel, Direction de la Législation Fiscale, Direction Générale des Impôts) puis s'oriente vers le secteur marchand durant 16 années (directeur aux affaires bancaires et financières de la CDC, directeur général du groupe GAN, administrateur-directeur général du groupe bancaire CIC puis président de la société centrale du GAN, associé au sein de Deloitte Corporate Finance, président d'Autoroutes de France, administrateur de la Caisse centrale de réassurance). Il est aujourd'hui inspecteur général des finances honoraire, consultant en stratégie et en gestion (cabinet PRD Conseil – www.prd-conseil.fr), médiateur et arbitre dans des conflits interentreprises et administrateur de diverses entreprises et institutions humanitaires. Il est par ailleurs Contrôleur des armées de réserve et a été administrateur de la Revue de la Défense Nationale. Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Chaque administrateur sera nommé pour une durée de 4 exercices, sous réserve de l'approbation de la résolution modifiant les statuts de la société en matière de durée des mandats d'administrateurs.

Autorisation de rachat d'actions propres

Afin de permettre à la société de mettre en place un contrat d'animation du titre, nous vous demanderons d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, à la condition que les réserves libres soient reconstituées, selon les modalités suivantes :

- Objectifs (par ordre décroissant de priorité) :
 - Favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la société et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - La remise ultérieure des actions en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.
- Part maximale du capital : 1,8 % au jour de la mise en place du programme
- Nombre maximal d'actions (au 31 mars 2014) : 32 126 actions
- Prix maximal d'achat : 6,50 € par action
- Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme (au 31 mars 2014) : 208 819 €
- Durée : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 18 juin 2014

Le nombre maximum d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social

Modification des statuts

Dans le principe de l'amélioration de la gouvernance et dans le respect du code Middlenext auquel se réfère la société, nous vous proposons de réduire la durée du mandat des nouveaux administrateurs, actuellement fixé à 6 ans comme mentionné dans les statuts, à une durée de 4 ans renouvelables. En conséquence, nous vous demandons l'autorisation de modifier l'article 13 des statuts de la société.

Cette disposition, si elle est adoptée par l'assemblée générale, sera applicable aux mandats des administrateurs nouvellement nommés ou à ceux dont le mandat est renouvelé.

Nous vous précisons que le présent rapport tient lieu d'exposé sommaire de la situation de la société visé à l'article R.225-81 al.3 du code de commerce.

Le 25 avril 2014

Le Conseil d'Administration

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/13 12 mois	31/12/12 12 mois	31/12/11 12 mois	31/12/10 12 mois	31/12/09 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 569 594	3 569 594	2 572 600	12 862 750	12 862 750
Nombre d'actions :					
- ordinaires	1 784 797	1 784 797	1 286 300	1 286 275	1 286 275
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	89 239	89 239	64 315	64 313	64 313
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	12 869 215	14 030 704	17 699 368	16 088 641	13 282 064
Résultat avant impôts, participation, dot.	(733 838)	(915 245)	(180 597)	630 581	(1 238 511)
Amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices	(262 220)	(256 426)	(251 235)	(205 461)	(226 541)
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	(82 720)	97 767	(154 390)	603 532	2 489 675
Résultat net	(388 898)	(756 586)	225 028	232 510	(3 501 645)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	(0,26)	(0,37)	0,05	0,65	(0,79)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(0,22)	(0,42)	0,17	0,18	(2,72)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	166	182	224	193	168
Masse salariale	4 599 353	5 027 992	5 886 758	5 278 210	4 675 161
Sommes versées en avantages sociaux [Sécurité Soc., œuvres sociales..]	1 637 192	1 940 840	2 284 458	2 102 063	1 938 718

**Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale
au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital
au 31 décembre 2013**

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/06/13	25/08/15	<u>Actions</u> 5 000 000 € <u>Titres créance</u> 50 000 000 €	Non	Non	<u>Actions</u> 5 000 000 € <u>Titres créance</u> 50 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	26/06/13	25/08/15	<u>Actions</u> 5 000 000 € <u>Titres créance</u> 50 000 000 €	Non	Non	<u>Actions</u> 5 000 000 € <u>Titres créance</u> 50 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans DPS	26/06/13	25/08/15	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier	26/06/13	25/08/15	<u>Maximum</u> 20 % du capital par an	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	26/06/13	25/08/15	<u>Maximum</u> 1 % du capital	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	26/06/13	25/08/16	5 % du capital	Oui	Oui	3,40 % du capital

Inventaire des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2013 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
<u>Titres immobilisés</u>		
Actions Egide USA LLC	-	0
Sous total titres immobilisés		0
<u>Valeurs mobilières de placement</u>		
SICAV Etoile Jour Primo	65,02785	65 028
Sous total VMP		65 028
Total valeur nette comptable		65 028

Etat des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société
--

Engagements donnésEn faveur des sociétés liées :

- Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par sa filiale Egide USA Inc. en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc. représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 2,08 m\$ soit 1,51 m€ au 31 décembre 2013.

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2013 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) est de 179 heures. Au 31 décembre 2013, le cumul des heures acquises par les salariés d'Egide SA au titre du DIF est de 17 612 heures.

Engagements reçus

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 k€.



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
(montants en milliers d'euros)

EGIDE SA – SI du Sactar – 84500 BOLLENE France

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en KE)	Notes	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	3.3.	0	13
Immobilisations corporelles	3.3.	2 679	3 551
Autres actifs financiers	3.3.	191	204
Autres actifs non courants	3.4.	630	946
Actifs non courants		3 500	4 714
Stocks	3.5.	2 830	3 624
Clients et autres débiteurs	3.6.	3 385	4 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7.	512	1 131
Autres actifs courants	3.8.	259	283
Actifs courants		6 986	9 403
TOTAL ACTIF		10 487	14 116

PASSIF (en KE)	Notes	Valeurs au 31/12/2013	Valeurs au 31/12/2012
Capital apporté	3.9.	3 570	3 570
Primes liées au capital social		1 588	1 621
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		1 195	2 182
Résultat net		- 516	- 866
Ecarts de conversion		- 2 537	- 2 151
Intérêts minoritaires			
Capitaux propres		3 655	4 711
Provisions	3.10.	394	362
Emprunts et dettes financières	3.11.	138	363
Autres passifs non courants	3.11.	12	22
Passifs non courants		545	746
Provisions	3.10.	0	57
Emprunts et dettes financières	3.11.	2 644	3 875
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11.	3 633	4 633
Autres passifs courants	3.11.	10	93
Passifs courants		6 287	8 659
TOTAL PASSIF		10 487	14 116

ETAT DE RESULTAT GLOBAL (en KE)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires		20 386	22 645
Achats consommés	3.5.	- 8 870	-10 422
Variations de stocks de produits finis & en cours	3.5.	- 115	- 170
Charges de personnel		- 8 892	- 9 596
Charges externes		- 2 973	- 3 102
Impôts et taxes		- 332	- 375
Amortissements & dépréciations des immobilisations	3.3.	- 318	- 264
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	3.6., 10.	64	58
Autres produits opérationnels	3.14.	525	1 085
Autres charges opérationnelles	3.14.	- 139	- 203
Résultat opérationnel	3.13.	- 664	- 345
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3.16.	8	20
Coût de l'endettement financier brut	3.16.	- 183	- 161
Coût de l'endettement financier net	3.16.	- 176	- 141
Autres produits financiers	3.16.	46	356
Autres charges financières	3.16.	- 107	- 355
Résultat avant impôt		- 901	- 485
Impôt sur le résultat	3.12.	0	0
Résultat des activités poursuivies		- 901	- 485
Quote-part de résultat des activités abandonnées	3.15.	385	- 381
Résultat net		- 516	- 866
. part du Groupe		- 516	- 866
. intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	3.17.	- 0.29	- 0.49
Résultat dilué par action (en €)	3.17.	- 0.29	- 0.49
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net :			
Ecarts de conversion – variation de valeur		34	26
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net :			
Ecarts de conversion – non recyclés en résultat net (cession des filiales étrangères)		- 420	0
Autres éléments du résultat global		- 386	26
Résultat global		- 902	- 840
. part du Groupe		- 902	- 840
. intérêts minoritaires		0	0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en KE)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2011	1 286 300	2 573	349	2 017	673	- 2 177	3 435
Variation du capital de la société – mère	498 497	997	1 272				2 269
Affectation du résultat net de l'exercice 2011				673	- 673		0
Résultat global de l'exercice					- 866	26	- 840
Options de souscription d'actions				- 153			- 153
Situation au 31/12/2012	1 784 797	3 570	1 621	2 537	- 866	- 2 151	4 711
Variation du capital de la société – mère							0
Affectation du résultat net de l'exercice 2012				- 866	866		0
Résultat global de l'exercice					- 516	- 386	- 902
Options de souscription d'actions				1			1
Incidence des variations de périmètre (1)			- 32	- 122			- 154
Situation au 31/12/2013	1 784 797	3 570	1 588	1 550	- 516	- 2 537	3 655

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le Groupe Egide.

(1) Concerne la cession de la totalité des titres des filiales Egima et Egide UK Ltd

Les notes figurant aux pages 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (en KE)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net des sociétés intégrées		- 516	- 866
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
amortissements, dépréciations et provisions (1)	3.3, 3.10	331	1 098
plus-values de cession d'immobilisations incorporelles. & corporelles		308	18
autres		1	- 153
incidence des variations de périmètre (3)		- 657	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		683	- 1 265
(augmentation) / diminution des stocks	3.5.	454	469
(augmentation) / diminution des créances clients	3.6.	581	- 386
(augmentation) / diminution des autres créances	3.6., 3.8.	- 157	- 364
augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	3.11.	- 132	- 551
augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	3.11.	- 3	- 186
augmentation / (diminution) des autres dettes	3.11.	- 61	- 247
Flux de trésorerie liés à l'activité		150	- 1 169
Acquisitions d'immobilisations	3.3.	- 401	- 2 367
Diminutions d'immobilisations financières (4)	1.2.	350	
Incidence des variations de périmètre (3)		- 114	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		- 165	- 2 367
Augmentations de capital en numéraire	3.9.		997
Variation des autres fonds propres	3.9.		1 272
Souscriptions d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	3.11.		1 213
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	3.11.	- 52	- 163
Souscriptions d'emprunts divers			
Remboursements d'emprunts divers	3.11.	- 48	- 15
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	3.11.	- 553	178
Variation de nantissement de sicav		65	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		- 589	3 483
Variation de trésorerie		- 604	- 53
Trésorerie de clôture *	3.7.	512	1 121
Trésorerie d'ouverture *	3.7.	1 121	1 177
Incidence des variations de cours des devises		6	3
Variation de la trésorerie		- 604	- 53
(1) hors dépréciations sur actif circulant			
(2) en valeurs nettes			
(3) concerne la cession de la totalité des titres d'Egima et Egide UK Ltd			
(4) remboursement du compte courant d'Egide UK préalablement à la cession			

* : pour information, les montants de trésorerie au 31/12/13 se décomposent comme suit :

(en KE)	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	512	1 131
Découverts bancaires et intérêts courus		- 10
Trésorerie dans le tableau de flux	512	1 121

NOTES

GENERALITES	8
INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL DE CONSOLIDATION ET AU PERIMETRE	8
1.1. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	8
1.2. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION.....	10
1.3. REGLES DE CONSOLIDATION.....	10
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	11
2.1. PRINCIPES GENERAUX.....	11
2.2. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	11
2.3. ECART D'ACQUISITION.....	11
2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	11
2.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	12
2.6. TEST DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS.....	13
2.7. STOCKS ET ENCOURS.....	13
2.8. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVISES ETRANGERES.....	14
2.9. COMPTES ET OPERATIONS RECIPROQUES.....	14
2.10. DETTES ET CREANCES.....	14
2.11. DISPONIBILITES.....	15
2.12. IMPOTS DIFFERES.....	15
2.13. PROVISION POUR PENSIONS ET AVANTAGES SIMILAIRES.....	15
2.14. PROVISIONS.....	16
2.15. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS.....	16
2.16. AFFECTURAGE.....	16
2.17. INFORMATION SECTORIELLE.....	17
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ETATS DE SITUATION FINANCIERE ET DE RESULTAT GLOBAL	18
3.1. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....	18
3.2. GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	18
3.2.1. <i>Risques de change</i>	18
3.2.2. <i>Risques de taux</i>	19
3.2.3. <i>Risques de liquidité</i>	19
3.3. IMMOBILISATIONS.....	20
3.4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	21
3.5. STOCKS ET ENCOURS.....	22
3.6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	23
3.7. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	24
3.8. AUTRES ACTIFS COURANTS.....	24
3.9. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL APORTE.....	24
3.9.1. <i>Plans d'options de souscription d'actions</i>	24
3.9.2. <i>Autorisations d'augmentation de capital</i>	25
3.10. PROVISIONS.....	26
3.11. ETAT DES DETTES.....	26
3.11.1. <i>Dettes échues à plus d'un an</i>	26
3.11.2. <i>Dettes échues à moins d'un an</i>	27
3.12. IMPOT ET CREDIT D'IMPOT.....	28
3.13. INFORMATION SECTORIELLE.....	28
3.14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	29
3.15. QUOTE-PART DE RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES.....	29
3.16. RESULTAT FINANCIER.....	30
3.17. RESULTAT PAR ACTION.....	30
3.18. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	31
3.19. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	32
3.19.1. <i>Engagements liés au financement de la société</i>	32
3.19.2. <i>Engagements liés aux activités opérationnelles de la société</i>	33
3.20. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN.....	33
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	33

Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2013, dont le total de l'état de situation financière est de 10 487 KE, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte de - 516 KE arrêtée par le Conseil d'Administration du 25 avril 2014.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

1.1. Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide (voir § 1.2) présente ses états financiers consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2013. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2013. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 mais ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe :

Norme	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global	16/06/2011	06/06/2012
Amendements IAS 19	Avantages du personnel		
Amendements IFRS 7	Informations à fournir : compensation d'actifs et passifs financiers	16/12/2011	29/12/2012
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	12/05/2011	
Amendements IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents	20/12/2010	
Amendements IFRS 1	Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants		
IAS 28	Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	12/05/2011	
Amendements IFRS 1	Prêts publics	13/03/2012	05/03/2013
Améliorations annuelles (2009-2011)	Processus d'améliorations annuelles	17/05/2012	28/03/2013
IFRIC 20	Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	19/10/2011	29/12/2012

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe n'envisage pas que ces textes aient un impact sur les états financiers consolidés :

Norme	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements IAS 32	Instruments financiers : présentation, compensation d'actifs et passifs financiers	16/12/2011	29/12/2012
IFRS 10	Etats financiers consolidés	12/05/2011	
IFRS 11	Partenariats		
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités		
IAS 27	Etats financiers individuels		
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de transition	28/06/2012	05/04/2013
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement	31/10/2012	21/11/2013
Amendements IAS 36	Montant recouvrable des actifs non financiers	29/05/2013	19/12/2013
Amendements IAS 39	Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture	27/06/2013	

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2013 et non en vigueur dans l'Union Européenne ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers du Groupe. Ces textes sont les suivants :

Norme	Thème	Date de publication IASB
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7	Date d'application	16/12/2011
IFRS 9	Instruments financiers (doit remplacer IAS 39)	12/11/2009
Amendements IAS 19	Contribution des employés	21/11/2013
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013)	Processus d'améliorations annuelles	12/12/2013
IFRIC 21	Taxes prélevées par une autorité publique	20/05/2013

Par ailleurs, l'activité du Groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Egide SA a procédé à la cession de la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans ses filiales Egima et Egide UK Ltd le 31 octobre 2013, respectivement pour 1 MAD et 100 KGBP. De plus, Egide UK Ltd avait remboursé 300 KGBP à Egide SA préalablement à la cession au titre du compte-courant qui existait entre les deux sociétés.

1.3. Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du Groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash-flows prévisionnels attendus et dans le cadre de son plan stratégique, le conseil d'administration d'Egide a souhaité procéder à une augmentation de capital de 5 millions d'euros par offre publique, dont la bonne fin est prévue avant le 30 juin 2014. Cette opération vise à couvrir des investissements humains, en matériels et le financement du besoin en fond de roulement requis par la mise en place de ces investissements. En l'absence de réussite de cette augmentation de capital, la situation de trésorerie d'Egide pourrait se tendre au cours du dernier trimestre de l'année 2014 et nécessiter la demande de préfinancements des CICE et CIR. Ainsi, la continuité d'exploitation d'Egide reste sous-tendue soit par la mise en œuvre du préfinancement des CICE 2013 et 2014 et du CIR 2013, soit par la bonne réussite de cette augmentation de capital.

2.2. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

2.3. Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 2.6.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux

clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 2.6.

2.5. Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 2.6.

2.6. Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- la société Egide SA
- la société Egide USA Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations ont une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

2.7. Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant

l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées selon leur nature dans les postes « Achats consommés » ou « Variations de stocks de produits finis et en cours » de l'état de résultat global du Groupe.

2.8. Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du Groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc. (filiale autonome) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les comptes d'Egide USA LLC (filiale non autonome) sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

2.9. Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

2.10. Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

2.11. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

2.12. Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

2.13. Provision pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans, en fonction de l'année de naissance
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+)
- les provisions sont calculées hors charges patronales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc) est constaté intégralement dans l'état de résultat global.

2.14. Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources, dont le montant peut être évalué de manière fiable, au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

2.15. Options de souscription d'actions

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2013.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30%). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

2.16. Affacturage

Les sociétés du Groupe ont recours à l'affacturage, Egide SA depuis le 1^{er} semestre 2006 et Egide USA Inc. depuis le 1^{er} trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif de l'état de situation financière. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée.

Les sociétés supportent les retards de règlement de leurs clients car le financement reçu correspondant à une facture ayant dépassé son échéance de 60 à 120 jours est repris par le factor après cette date. Toutefois, si la nature du défaut de paiement relève des garanties couvertes par l'assurance crédit, les sociétés peuvent recouvrer partiellement leur créance en cas de défaillance complète du client, notamment suite à une liquidation judiciaire.

Le Groupe affacture actuellement environ 80% de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances export prévoit de limiter les encours autorisés par client financé à 250 KE. Cette limite n'était pas appliquée au

31 décembre 2013 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un encours plus important.

2.17. Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du Groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, deux secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA et Egide USA.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global

3.1. Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 2.6., les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

La continuité d'exploitation d'Egide dont il est fait état au paragraphe 2.1. des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » repose également sur la bonne fin d'opérations de financements dont l'issue, à la date d'arrêté des comptes, est actuellement non connue.

3.2. Gestion du risque financier

3.2.1. Risques de change

En 2013, Egide a réalisé 69% de ses ventes à l'exportation, dont 41% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 19% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 4.4 MUSD (contre-valeur : 3.3 ME), Egide USA Inc. a facturé pour 10 MUSD (contre-valeur : 7.5 ME). En 2013, la parité du dollar face à l'euro (1.3281 en moyenne sur l'année contre 1.2856 en 2012, soit - 3%) a eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires du groupe.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (3.87 MUSD en 2013) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1.99 MUSD en 2013). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été supérieurs aux décaissements car certains clients non européens dont la devise de facturation est le dollar US soit ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage, soit règlent directement Egide SA ; l'excédent est donc converti en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat

de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

3.2.2. Risques de taux

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.60%. En mai 2012, Egide USA Inc. a signé un contrat de financement avec la Bank of America, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : BBA LIBOR Daily Floating Rate + 3,50 %.

Un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 KE et de la part du département de Vaucluse pour 100 KE. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Enfin, un financement long terme de 1.56 MUSD a été obtenu en mai 2012 par Egide USA Inc. auprès de la Bank of America, pour financer l'acquisition de son bâtiment industriel, au taux égal au BBA LIBOR Adjusted Periodically Rate + 3.5 %. Cet emprunt inclut une clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut » (existence de 2 covenants attachés à cet emprunt. Cf § 3.11.2.).

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de SICAV monétaires garanties en capital, dont la rémunération fluctue avec l'EONIA. Le risque de taux est donc très faible au regard des montants investis et de leur taux de rémunération sur l'exercice 2013.

3.2.3. Risques de liquidité

Cf § 2.1.

3.3. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif de l'état de situation financière du Groupe au 31 décembre 2013 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques (montants en KE)	Valeur au 31/12/2012	Variation de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Valeur au 31/12/2013
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
Valeur brute	364	- 17	347			347
- amortissements	- 351	5	- 346			- 346
- dépréciations						
Valeur nette	13	- 12	0			0
Total immobilisations incorporelles	13	- 12	0			0
<i>Terrains & agencements</i>						
Valeur brute	419	- 18	401			401
- amortissements	0					
- dépréciations	0					
Valeur nette	419	- 18	401			401
<i>Constructions</i>						
Valeur brute	2 779	- 1728	1 051	55		1 106
- amortissements	- 695	670	- 25	- 44		- 69
- dépréciations	- 390	390	0			0
Valeur nette	1 694	- 668	1 026	11		1 037
<i>Install. techniques & outillage industriel</i>						
Valeur brute	16 244	- 2 968	13 276	631	197	13 711
- amortissements	- 13 022	1 747	- 11 275	- 201	- 192	- 11 284
- dépréciations	- 2 560	1 105	- 1 455			- 1 455
Valeur nette	662	- 116	546	430	5	971
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
Valeur brute	2 477	- 140	2 337	45	4	2 378
- amortissements	- 2 150	132	- 2 018	- 70		- 2 088
- dépréciations	- 29		- 29			- 29
Valeur nette	298	- 8	290	- 25	4	261
<i>Immob. corporelles encours, avances & acomptes</i>						
Immob. corp. encours	452		452	13	457	9
Avances et acomptes	25		25	8	34	0
	478		478	21	490	9
Total immobilisations corporelles	3 551	- 810	2 741	437	499	2 679

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne « amortissements et dépréciations des immobilisations » du résultat opérationnel pour un montant de 318 KE représentant des dotations.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2012 concernaient principalement la chaîne de prétraitement chimique d'Egide SA qui a été mise en service en janvier 2013 en remplacement de celle qui avait été détruite lors de l'incendie de ce local en mars 2012.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 KE au 31 décembre 2005, compte tenu du niveau de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Les cessions d'actifs corporels, notamment immobiliers, ont conduit à en reprendre antérieurement 682 KE ; la dépréciation du bâtiment d'Egima avait été enregistrée en 2012 pour 390 KE, ramenant le montant de la dépréciation à 2 980 KE au 31 décembre 2012. La sortie du Groupe d'Egima et Egide UK Ltd ramène ce montant au 31 décembre 2013 à 1 485 KE.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2013 permettant de couvrir leur valeur nette comptable, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

Rubriques (montants en KE)	Valeur au 31/12/2012	Variation de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Valeur au 31/12/2013
<i>Autres actifs financiers</i>						
Prêts et autres immob. financières	204	- 14	190	1		191

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

3.4. Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique Autres actifs non courants sont les suivants :

Rubriques (montants en KE)	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Créance cession bâtiment Egide SA	238	233
Crédit Impôt Recherche 2010		206
Crédit Impôt Recherche 2011		251
Crédit Impôt Recherche 2012		256
Crédit Impôt Recherche 2013	262	
Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2013	129	
Total	630	946

La créance liée à la cession du bâtiment de Bollène chez Egide SA, correspondant au paiement différé d'une partie du prix de vente lié à la notation Cofacering d'Egide SA, représente un montant de 242 KE, soit 238 KE en valeur actualisée.

Le Crédit Impôt Recherche 2013 d'Egide SA ainsi que le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2013 seront récupérables en 2017 s'ils n'ont pas pu être imputés sur l'Impôt Sociétés d'ici cette date.

Les CIR 2010 à 2012 sont transférés au 31 décembre 2013 dans le poste « Clients et autres débiteurs » car ils ont été cédés en janvier 2014 à la BPI France en l'échange de la mise en place d'un crédit de trésorerie.

Le CIR 2013 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global. Le CICE 2013 est enregistré en diminution des charges de personnel de cet état.

3.5. Stocks et encours

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2012	Variation de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2013
<i>Matières premières & approvts</i>						
Valeur brute	5 680	- 158	5 522		338	5 184
- dépréciations	- 3 449	36	- 3 413	- 118	- 19	- 3 511
Valeur nette	2 231	- 122	2 109	- 118	319	1 673
<i>Encours</i>						
Valeur brute	1 074	- 161	913		119	794
- dépréciations	- 3	1	- 2	- 7	- 8	- 1
Valeur nette	1 071	- 160	911	- 7	111	793
<i>Produits finis</i>						
Valeur brute	1 257	- 50	1 207	31		1 238
- dépréciations	- 961	5	- 956	- 40	- 120	- 876
Valeur nette	296	- 45	251	- 9	- 120	362
<i>Marchandises</i>						
Valeur brute	76	- 18	58		6	52
- dépréciations	- 50		- 50		- 1	- 49
Valeur nette	26	- 18	7		5	3
Total	3 624	- 345	3 278	- 134	315	2 830

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75%, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

3.6. Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques (montants en KE)	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Avances et acomptes sur commandes	29	19
Créances clients et comptes rattachés	2 413	3 689
Personnel et comptes rattachés	2	4
Taxe sur la valeur ajoutée	69	284
Etat impôts divers	713	104
Débiteurs divers	159	265
Total	3 385	4 366

Au 31 décembre 2013, la décomposition des créances clients par devise est de 1 532 KE et 1 215 KUSD.

Les Crédits d'Impôt Recherche 2010 à 2012 d'Egide SA qui étaient inclus dans le poste « Autres actifs non courants » au 31 décembre 2012 ont été transférés dans le poste « Etat impôts divers » car ils ont été cédés à BPI France en janvier 2014 en contrepartie de la mise en place d'un crédit de trésorerie.

Le poste « débiteurs divers » au 31 décembre 2012 comprenait 210 KE d'indemnités d'assurance qui ont été perçues par Egide SA début 2013 afin de couvrir une partie des dépenses engagées suite à l'incendie du 1^{er} mars 2012.

Au 31 décembre 2013, ce poste inclut le prix de cession d'Egide UK Ltd soit 120 KE qui sera encaissé par Egide SA en 2014 en 12 règlements mensuels.

L'état des créances clients s'établit comme suit, en fonction de la date d'échéance des factures :

Rubriques (montants en KE)	Valeur au 31/12/2013	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	A plus de 90 jours
Créances clients	2 413	2 340	56	11	6

Le poste dépréciation des créances clients a varié comme suit :

Rubriques (montants en KE)	Valeur au 31/12/2012	Variation de change	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2013
Dépréciation	138		138		97	41

Les reprises de dépréciation correspondent à des créances définitivement irrécouvrables suite à la mise en œuvre des règles de prescription applicables depuis 2008 chez Egide SA.

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur de la trésorerie s'analyse comme suit :

(en KE)	31/12/2013	31/12/2012
OPCVM	65	0
BMTN		301
Trésorerie	447	830
Total	512	1 131

Au 31 décembre 2013, la trésorerie en devises du groupe est de 131 KUSD chez Egide SA, 149 KUSD chez Egide USA Inc., et 13 KUSD chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 234 KE chez Egide SA.

3.8. Autres actifs courants

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(en KE)	31/12/2013	31/12/2012
Loyers & charges	94	118
Assurances	91	21
Maintenance		14
Taxes	17	33
Divers	56	31
Total	259	218

Les sicav données par Egide SA en garantie de l'octroi d'une caution au profit des Douanes Marocaines pour Egima de 65 KE incluses dans ce poste au 31 décembre 2012 ont été présentées en OPCVM dans le poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie» au 31 décembre 2013 car la caution a été annulée à cette date par la banque marocaine bénéficiaire de la garantie.

3.9. Informations sur le capital apporté

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 3 569 594 euros, soit 1 784 797 actions de 2 euros de valeur nominale.

3.9.1. Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne

pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 651 options.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Options attribuées non exercées	4 337	4 774	22 225	217	651	651	32 855
Prix de souscription	28,75 €	25,69 €	5,34 €	5,20 €	7,46 €	4,08 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2013 a été de 4.20 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2013 est de 2.77 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 56 385 options au 31 décembre 2013.

3.9.2. Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2013 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre publique visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20 % du capital social par an. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 25 août 2015. Ces autorisations n'ont pas été utilisées depuis la date de l'assemblée générale qui les a octroyées.

3.10. Provisions

Rubriques (montants en KE)	Valeur au 31/12/2012	Variat. de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Valeur au 31/12/2013
<i>Provisions non courantes</i>							
Provisions pour avantages au personnel	362		362	53	21		394
<i>Provisions courantes</i>							
Provision pour litiges	57	- 57	0				
	<u>420</u>	<u>- 57</u>	<u>362</u>	<u>53</u>	<u>21</u>		<u>394</u>
Dot. / rep. d'exploitation				53	21		
Dot. / rep. financières							

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du Groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable pour la partie courante.

Compte tenu des hypothèses exposées au paragraphe 2.13 et retenues à la clôture, l'impact sur les capitaux propres de l'actualisation de la provision pour avantages au personnel aurait été de - 9 KE.

3.11. Etat des dettes3.11.1. Dettes échues à plus d'un an

(montants en KE)	Solde au 31/12/2013 dû de 1 à 5 ans	Solde au 31/12/2012 dû de 1 à 5 ans
<i>Emprunts et dettes financières</i>		
Auprès des établissements de crédit		165
Divers	138	197
Total	<u>138</u>	<u>363</u>
<i>Autres passifs non courants</i>	12	22

Il n'y a pas de dettes dues à plus de 5 ans au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Les emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2012 concernaient Egima.

Les emprunts divers représentent le PRME d'Egide SA obtenu en 2010 (durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs »).

3.11.2. Dettes échues à moins d'un an

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques (montants en KE)	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
<i>Emprunts et dettes financières</i>		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 056 a	1 335
Emprunts et dettes divers	1 588 b	2 540
<i>Fournisseurs et autres créditeurs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes	220	294
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 905	2 314
Personnel et comptes rattachés	1 246	1 292
Taxe sur la valeur ajoutée		154
Autres impôts et taxes	166	303
Clients avoirs à établir		2
Créditeurs divers	73	113
Dettes sur immobilisations	22	160
<i>Autres passifs courants</i>	10	93
Total	6 287	8 601

(a) dont emprunt de 1 457 KUSD (1 056 KE) d'une durée de 15 ans au taux BBA Libor + 3.50%. Au 31 décembre 2012, cet emprunt bancaire souscrit par Egide USA Inc. en mai 2012 avait été classé en totalité en dette courante pour 1 157 KE car le dépassement d'un covenant à cette date avait requis cette présentation conformément à IAS 1. Au 31 décembre 2013, la situation étant semblable, la présentation des termes de paiement est identique, en totalité en dettes courantes, même si la banque a averti Egide USA qu'elle ne tiendra pas compte de ce dépassement au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012, le solde incluait les dettes d'Egima et Egide UK Ltd à hauteur de 178 KE.

(b) dont 740 KE à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 1 100 KUSD (798 KE) à un taux variable basé sur le BBA Libor (contrat d'affacturage Egide USA Inc. et 51 KE d'emprunts d'une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs ».

Au 31 décembre 2012, le solde incluait les dettes d'Egide UK Ltd à hauteur de 365 KE.

Au 31 décembre 2013, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 356 KE, et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 864 KE, de 166 KE dans le poste autres impôts et taxes et de 68 KE dans le poste divers.

3.12. Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

en KE	31/12/2013
Résultat annuel des entreprises intégrées avant impôt	- 516
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2013	172
Incidence des pertes reportables	- 172

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2012 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 46 030 KE pour Egide SA et de 4 393 KE pour Egide USA Inc.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

3.13. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

(en KE)	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012			
	Egide SA	Egide USA Inc.	Total	Egide SA	Egide USA Inc.	Egima et Egide UK Ltd	Total
Chiffre d'affaires	12 840	7 546	20 386	13 981	8 664	2 950	25 595
Résultat opérationnel	- 739	75	- 664	- 607	262	- 326	- 671
Actifs immobilisés nets	1 409	1 462	2 871	1 459	1 542	766	3 768
Dépenses d'investiss. de l'exercice	- 20	72	51	774	1 545	49	2 369
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	- 1 276	- 209	- 1 485	- 1 276	- 209	- 1 526	- 3 010
Emprunts et dettes financières non courants	138	0	138	189	0	174	363
Emprunts et dettes financières courants	790	1 854	2 644	1 341	1 990	544	3 875

En 2013, deux clients dépassent individuellement les 10 % du chiffre d'affaires (12 % chacun) ; en 2012, il n'y en avait aucun.

3.14. Autres produits et charges opérationnels

Le détail de ce poste est le suivant :

(en KE)	31/12/2013		31/12/2012	
	produit	charge	produit	charge
Crédit d'impôt recherche - Egide SA	262		256	
Indemnité d'assurance suite à l'incendie et la grêle - Egide SA	52		642	
Redressement taxe professionnelle/CFE - Egide SA (dégrevé en 2012)		- 31	119	- 123
Dégrèvement de charges sociales - Egide SA (2008 à 2010)	163			
Application des règles de prescription - Egide SA	31	- 70		
Divers	16	- 38	67	- 80
Total	<u>525</u>	<u>- 139</u>	<u>1 085</u>	<u>- 203</u>

3.15. Quote-part de résultat des activités abandonnées

Ce poste reprend les résultats des filiales cédées le 31 octobre 2013. Concernant l'exercice 2013, il s'agit de leur résultat dégagé jusqu'au jour de la cession.

Toutes les écritures de retraitement liées aux opérations de consolidation en 2012 et de sortie des filiales du groupe en 2013 apparaissent également sur cette ligne, quelle que soit leur nature (opérationnelle ou financière).

Les principaux éléments de ce poste sont les suivants :

(en KE)	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	2 469	2 950
Achats consommés	- 482	- 641
Variations de stocks de produits finis & en cours	2	102
Charges de personnel	- 998	- 1 238
Charges externes	- 678	- 750
Impôts et taxes	- 36	- 43
Amortissements & dépréciations des immobilisations	- 94	- 715
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	57	- 58
Autres produits opérationnels	15 265	151
Autres charges opérationnelles	- 15 274	- 85
Coût de l'endettement financier brut	- 27	- 49
Autres produits financiers	672	117
Autres charges financières	- 490	- 121
Impôt sur le résultat	- 2	- 2
Total	<u>385</u>	<u>- 381</u>

Les autres produits et charges opérationnels et financiers 2013 comprennent notamment les écritures de cession des titres chez Egide SA et les écarts de change se rapportant à cette opération.

3.16. Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent le résultat sur cessions de VMP chez Egide SA.

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

(en KE)	31/12/2013		31/12/2012	
	produit	charge	produit	charge
Résultat de change	44	- 107	310	- 329
Produits et charges divers	3	0	46	- 26
Total	<u>46</u>	<u>- 107</u>	<u>356</u>	<u>- 355</u>

3.17. Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2013		Au 31/12/2012	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	0.9	443 772
04/04/2012	5 417	1	5 417	0.7	3 792
Actions ordinaires			1 784 797		1 733 864
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		0
Impact des instruments dilutifs			1 784 797		1 733 864

3.18. Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de quatre, un Président Directeur général et trois administrateurs.

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 171 KE au titre de l'exercice 2013 (167 KE de salaire et 4 KE d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé au cours de l'exercice 2013.

Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc., d'Egide UK Ltd et d'Egima.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 31 décembre 2013, est titulaire de 16 253 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé au cours de l'exercice 2013 un total de 35 KE de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut, augmenté de 7 KE de charge de forfait social pour Egide SA) dont 24 KE au titre de l'exercice 2012 et 11 KE au titre de l'exercice 2013. Une mission exceptionnelle confiée à un administrateur fin 2013 a fait l'objet d'un premier règlement sur l'exercice de 8 KE, et de 2 KE de forfait social correspondant.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 KE maximum, la franchise aux USA est de 25 KUSD et la prime annuelle de 13 KE hors taxes.

3.19. Engagements hors bilan

3.19.1. Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (en KE)	31/12/2013	31/12/2012
Cautions données	1 505	2 556
Total	<u>1 505</u>	<u>2 556</u>

Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc. en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc. représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimées à 2 076 KUSD ou 1 505 KE au 31 décembre 2013.

Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 KE.

3.19.2. Engagements liés aux activités opérationnelles de la société**Engagements donnés**

Les engagements sont les suivants :

Rubriques (en KE)	Valeur au 31/12/2013	Dû à moins d'1 an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Location immobilière Trappes – Egide SA (1)	368	115	253	0
Location immobilière Bollène – Egide SA (2)	1 778	210	861	707
Total	<u>2 146</u>	<u>325</u>	<u>1 114</u>	<u>707</u>

(1) Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009

(2) Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

3.20. Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2013	31/12/2012
Cadres et assimilés	49	55
Agents de maîtrise et techniciens	27	32
Ouvriers et employés	<u>166</u>	<u>208</u>
	243	295

Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration d'Egide SA a décidé de construire un plan de développement à 5 ans ambitieux, ayant pour objectif de doubler les ventes sur la période et d'obtenir un résultat courant d'environ 12 % en fin de plan. Pour financer les investissements estimés à environ 5 ME, et permettre le déploiement rapide de ce plan, une opération de haut de bilan a été envisagée et son étude a été confiée à un administrateur indépendant de la société. Le conseil d'administration a finalement conclu qu'une augmentation de capital par offre publique, avec maintien du droit préférentiel de souscription, serait le meilleur moyen pour obtenir les fonds nécessaires au déploiement du plan. La mission de réaliser cette opération avant la fin du premier semestre a été confiée à la société de bourse Invest Securities.



COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2013

(montants en euros)

**Société anonyme au capital de 3 569 594 euros
Siège social : Site du Sactar – 84505 – BOLLENE cedex
SIREN 338 070 352 RCS AVIGNON**

Bilan actif et passif (en euros)

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2013	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	498 995	498 805	190	380
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	346 546	346 356	190	380
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 178 452	10 934 096	1 244 356	1 302 001
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. & out. industriels	10 115 634	9 150 537	965 097	528 072
Autres immobilisations corporelles	1 902 168	1 631 608	270 560	296 254
Immobilisations corporelles en cours	160 650	151 951	8 699	452 442
Avances & acomptes				25 234
Immobilisations financières	74 395 300	73 496 911	898 388	852 689
Participations	72 688 338	72 688 338	0	0
Créances rattachées à des participations	1 520 697	808 574	712 123	667 680
Autres immobilisations financières	186 265		186 265	185 009
ACTIF IMMOBILISE	87 072 746	84 929 812	2 142 934	2 155 070
Stocks et encours	5 571 673	3 543 423	2 028 250	2 321 938
Matières premières & approvisionnements	3 824 194	2 616 394	1 207 800	1 529 150
En cours de production de biens	420 903	1 469	419 434	531 484
En cours de production de services	95 233		95 233	38 185
Produits intermédiaires & finis	1 179 399	876 116	303 283	215 899
Marchandises	51 944	49 444	2 500	7 220
Créances	634 670	41 291	593 379	594 711
Avances & acomptes versés sur commandes	29 110		29 110	19 320
Clients et comptes rattachés	605 560	41 291	564 269	575 391
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	1 975 824	86 493	1 889 332	1 713 157
Disponibilités	393 866		393 866	905 922
Valeurs mobilières de placement	65 028		65 028	357 983
Disponibilités	328 838		328 838	547 939
Charges constatées d'avance	211 589		211 589	139 614
ACTIF CIRCULANT	8 787 623	3 671 207	5 116 416	5 675 342
Ecart de conversion actif	29 963		29 963	248 093
TOTAL GENERAL	95 890 332	88 601 019	7 289 313	8 078 504

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2013	Valeurs au 31/12/2012
Capital	3 569 594	3 569 594
Primes d'émission, de fusion	1 271 612	1 271 612
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 1 141 357	- 384 771
Résultat de l'exercice	- 388 898	- 756 586
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 666 827	4 055 725
Avances conditionnées	19 170	25 560
AUTRES FONDS PROPRES	19 170	25 560
Provisions pour risques	29 963	248 093
Provisions pour charges	394 402	362 087
PROVISIONS	424 365	610 180
Dettes financières	210 000	270 000
Emprunts & dettes auprès des éta de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	210 000	270 000
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	220 129	292 524
Dettes diverses	2 742 270	2 809 651
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 350 817	1 354 922
Dettes fiscales et sociales	1 296 766	1 180 477
Dettes fournisseurs d'immobilisations	22 155	159 750
Autres dettes	72 533	114 502
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 172 399	3 372 174
Ecart de conversion passif	6 552	14 866
TOTAL GENERAL	7 289 313	8 078 504

Compte de résultat (en euros) – 1^{ère} partie

Rubriques	France	Export	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	116 506	841 147	957 654	306 691
Production vendue (biens)	5 855 509	5 349 970	11 205 478	12 563 114
Production vendue (services)	336 250	369 833	706 083	1 160 899
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 308 265	6 560 950	12 869 215	14 030 704
Production stockée			53 052	- 286 139
Subventions			2 392	5 799
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			164 172	590 248
Autres produits			31 787	12 432
Produits d'exploitation			13 120 619	14 353 044
Achats de marchandises			31 585	58 126
Variations de stocks de marchandises			5 665	1 324
Achats matières premières et approvis.			4 119 899	4 624 773
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			314 938	549 655
Autres achats et charges externes			2 929 103	3 037 651
Impôts et taxes			296 759	335 826
Salaires et traitements			4 599 353	5 027 992
Charges sociales			1 637 192	1 940 840
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			236 282	200 113
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			72 585	90 465
Dotations aux provisions			53 286	107 941
Autres charges d'exploitation			101 229	51 690
Charges d'exploitation			14 397 877	16 026 396
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 277 258	- 1 673 352
Intérêts et produits assimilés			7 104	42 295
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			315 664	443 465
Différences positives de change			18 515	44 876
Produits nets s/ cessions de VMP			7 742	2 951
Produits financiers			349 025	533 586
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			29 963	434 076
Intérêts et charges assimilés			52 495	53 016
Différences négatives de change			409 686	38 982
Charges nettes s/ cessions de VMP				
Charges financières			492 144	526 073
RESULTAT FINANCIER			- 143 119	7 513
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 1 420 377	- 1 665 839

Compte de résultat (en euros) – 2^{ème} partie

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	215 498	793 341
Produits exceptionnel sur opérations en capital	139 901	
Autres opérations en capital		
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.	14 792 656	
Produits exceptionnels	15 148 056	793 341
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 412	122 936
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 342 385	
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions	5 001	17 578
Charges exceptionnelles	14 378 797	140 514
RESULTAT EXCEPTIONNEL	769 259	652 827
Impôt sur les bénéfices	- 262 220	- 256 426
Participation des salariés		
TOTAL DES PRODUITS	28 617 701	15 679 971
TOTAL DES CHARGES	29 006 598	16 436 557
BENEFICE OU PERTE	- 388 898	- 756 586

Tableau de flux de trésorerie (en euros)

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	- 388 898	- 756 586
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	-17 105	263 629
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	- 585 173	17 578
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	293 688	784 564
- créances clients	11 122	79 599
- autres créances et charges constatées d'avance	- 39 810	- 673 444
- dettes fournisseurs	- 4 106	- 674 644
- autres dettes et produits constatés d'avance	- 6 388	- 479 956
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	- 736 669	- 1 439 260
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	- 321 042	- 773 006
- immobilisations financières	472 143	- 150 449
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	23 175	
- immobilisations financières	116 727	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	291 003	- 923 455
Augmentation de capital en numéraire		2 268 606
Augmentation des autres fonds propres		
Réduction des autres fonds propres	- 6 390	- 6 390
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières		
Remboursement des dettes financières	- 60 000	- 30 000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 66 390	2 232 216
Variation des disponibilités	- 512 056	- 130 500
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRESORERIE	- 512 056	- 130 500
Trésorerie d'ouverture	905 922	1 036 421
<i>dont VMP nanties</i>	57 447	57 447
<i>dont VMP disponibles</i>	300 536	786 350
<i>dont disponibilités</i>	547 939	192 625
Trésorerie de clôture	393 866	905 922
<i>dont VMP nanties</i>		57 447
<i>dont VMP disponibles</i>	65 028	300 536
<i>dont disponibilités</i>	328 838	547 939
VARIATION DE LA TRESORERIE	- 512 056	- 130 500

A N N E X E

GENERALITES	9
REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
1.1. REGLES DE BASE.....	9
1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9
1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10
1.4. TEST DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS.....	11
1.5. OUTILLAGES	12
1.6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12
1.7. STOCKS ET ENCOURS	12
1.8. OPERATIONS ET COMPTES EN DEVISES ETRANGERES.....	12
1.9. DETTES ET CREANCES	13
1.10. AFFACTURAGE	13
1.11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
1.12. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13
1.13. AVANCES REMBOURSABLES.....	13
1.14. PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES.....	13
1.15. PROVISIONS	14
1.16. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	14
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT15	
2.1. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	15
2.2. CAPITAL SOCIAL.....	15
2.3. PRIME D'EMISSION	15
2.4. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS.....	15
2.5. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL	16
2.6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	17
2.7. AVANCES REMBOURSABLES.....	17
2.8. PROVISIONS	18
2.9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS.....	18
2.10. TABLEAU DES DEPRECIATIONS.....	18
2.11. CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	19
2.12. FONDS COMMERCIAL.....	19
2.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
2.14. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21
2.15. STOCKS ET EN-COURS.....	22
2.16. CREANCES CLIENTS	22
2.17. ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	23
2.18. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	24

2.19. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	24
2.20. CHARGES A PAYER	25
2.21. PRODUITS A RECEVOIR	25
2.22. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	26
<i>Tableau des filiales et participations.....</i>	26
<i>Créances et dettes avec les entreprises liées</i>	27
2.23. ECARTS DE CONVERSION.....	27
2.24. IMPOT SOCIETES ET DEFICITS FISCAUX.....	27
2.25. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT AU TAUX NORMAL D'IMPOSITION.....	27
2.26. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITE	28
2.27. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES.....	28
2.28. RESULTAT FINANCIER	29
2.29. RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
2.30. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	29
2.31. AUTRES ENGAGEMENTS	30
<u>2.31.1. Engagements donnés</u>	30
<u>2.31.2. Engagements reçus.....</u>	30
<u>2.31.3. Engagements réciproques.....</u>	30
2.32. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	31
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	31

Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2013, dont le total du bilan est de 7 289 313 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 388 898 euros arrêtée par le conseil d'administration du 25 avril 2014. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

Règles et méthodes comptables

1.1. Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2013 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash-flows prévisionnels attendus et dans le cadre de son plan stratégique, le conseil d'administration d'Egide a souhaité procéder à une augmentation de capital de 5 millions d'euros par offre publique, dont la bonne fin est prévue avant le 30 juin 2014. Cette opération vise à couvrir des investissements humains, en matériels et le financement du besoin en fond de roulement requis par la mise en place de ces investissements. En l'absence de réussite de cette augmentation de capital, la situation de trésorerie d'Egide pourrait se tendre au cours du dernier trimestre de l'année 2014 et nécessiter la demande de préfinancements des CICE et CIR. Ainsi, la continuité d'exploitation d'Egide reste sous-tendue soit par la mise en œuvre du préfinancement des CICE 2013 et 2014 et du CIR 2013, soit par la bonne réussite de cette augmentation de capital.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 1.4.

1.3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20% de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12.50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12.50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 1.4.

1.4. Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

1.5. Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils génèreront des avantages économiques futurs à la société.

1.6. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

1.7. Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

1.8. Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

1.9. Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

1.10. Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative.

La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 KE.

1.11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

1.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

1.13. Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

1.14. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans, en fonction de l'année de naissance,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009,

- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+),
- la provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

1.15. Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

1.16. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

2.1. Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 1.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

La continuité d'exploitation d'Egide dont il est fait état au paragraphe 1.1. repose également sur la bonne fin d'opérations de financements dont l'issue, à la date d'arrêté des comptes, est actuellement non connue.

2.2. Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 1 784 797 actions de 2 euros de nominal représentant 3 569 594 euros.

2.3. Prime d'émission

La prime d'émission au 31 décembre 2013 s'élève à 1 271 612 euros.

2.4. Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 651 options.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Options attribuées non exercées	4 337	4 774	22 225	217	651	651	32 855
Prix de souscription	28,75 €	25,69 €	5,34 €	5,20 €	7,46 €	4,08 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2013 a été de 4.20 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2013 est de 2.77 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 56 385 options au 31 décembre 2013.

2.5. Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2013 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre publique visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20 % du capital social par an. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 25 août 2015. Ces autorisations n'ont pas été utilisées depuis la date de l'assemblée générale qui les a octroyées.

2.6. Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net comptable	- 388 898	- 756 586
Soit par action	- 0.22	- 0.42
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus)	-	2 268 606
Soit par action	-	1.27
Dividende proposé	-	-
Soit par action	-	-
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	4 812 310	2 318 677
Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable	-	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO	- 756 586	225 028
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	4 055 725	2 543 705
Variations en cours d'exercice :		
Variations du capital social :		
- 16/02/2012 : émission de 493 080 actions de 5 euros		2 465 400
- 16/02/2012 : imputation des frais d'augmentation de capital		- 225 721
- 05/04/2012 : levée de 5 471 stock-options		28 927
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	4 055 725	4 812 311
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	- 388 898	1 512 020

2.7. Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

2.8. Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Provisions pour perte de change	248 093	29 963	248 093	29 963
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	362 087	53 286	20 971	394 402
Total	610 180	83 249	269 064	424 365
Dotations et reprises d'exploitation		53 286	20 971	
Dotations et reprises financières		29 963	248 093	
Dotations et reprises exceptionnelles				

2.9. Emprunts et dettes financières divers

Dans le cadre d'un plan régional de maintien de l'emploi, la société a reçu en juillet 2010 un prêt de 200 000 euros de la région PACA et un prêt de 100 000 euros du département de Vaucluse. Ces prêts à taux zéro sont remboursables en 7 ans, avec un différé de remboursement total de 2 ans, à raison de respectivement 40 000 euros et 20 000 euros par an.

2.10. Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 391 825		127 578	1 264 247
Immobilisations financières	88 357 139		14 860 227	73 496 911
Stocks et encours	3 517 286	72 585	46 448	3 543 423
Créances	224 537		96 753	127 784
Total	93 643 236	72 585	15 003 429	78 584 814

2.11. Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2013
Concessions, brevets, licences	346 546			346 546

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2012	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2013
Concessions, brevets, licences	346 166	190		346 356

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

2.12. Fonds commercial

Euros	31/12/2013	31/12/2012
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	-152 449	-152 449
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

2.13. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2013
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Install. techniques et outillage industriel	9 700 853	611 621	196 840	10 115 634
Autres immobilisations corporelles	1 861 365	40 803		1 902 168
Immobilisations corporelles en cours	731 971	12 860	584 181	160 650
Avances et acomptes	25 234	8 411	33 645	0
Total	12 319 423	673 695	814 666	12 178 452

Le 1^{er} mars 2012, le local de prétraitement chimique de l'usine de Bollène avait été détruit par un incendie. La chaîne de prétraitement d'une valeur d'environ 430 KE a été le principal équipement détruit. Son acquisition avait eu lieu fin 2012 et la mise en service a été effective en janvier 2013.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2012	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2013
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Install. techniques et outillage industriel	8 700 261	169 595	191 840	8 678 016
Autres immobilisations corporelles	925 336	66 497		991 833
Total	9 625 597	236 282	191 840	9 669 849

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 236 KE.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2013
Install. techniques et outillage industriel	472 521			472 521
Autres immobilisations corporelles	639 775			639 775
Immobilisations corporelles encours	279 529		127 578	151 951
Total	1 391 825		127 578	1 264 247

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 472 KE pour le matériel industriel et à 640 KE pour les agencements.

Les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 152 KE suite à la reprise de la dépréciation de 128 KE correspondant à la vente à Egide USA Inc. d'un four qui n'avait jamais été utilisé par Egide SA.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 048 KE avait été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2013 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

2.14. Immobilisations financières

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2012	Variation	Valeur brute au 31/12/2013	Dépréc. au 31/12/2012	Variation	Dépréc. au 31/12/2013
Actions Egima	1 444 198	- 1 444 198	0	1 444 198	- 1 444 198	0
Participation Egide USA LLC	72 688 338	0	72 688 338	72 688 338		72 688 338
Actions Egide UK Ltd	971 321	- 971 321	0	971 321	- 971 321	0
Créances ratt. aux particip. Egima	11 186 307	-11 186 307	0	11 186 307	-11 186 307	0
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	1 210 341	- 1 210 341	0	1 210 341	- 1 210 341	0
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	1 524 314	- 3 617	1 520 697	856 634	- 48 061	808 574
Dépôt de garantie	185 009	1 256	186 265			
Total	89 209 828	-14 814 528	74 395 300	88 357 139	-14 860 228	73 496 911

En octobre 2013, Egide SA a procédé à la cession des titres de ses filiales Egima et Egide UK Ltd, respectivement pour 1 MAD et 100 000 GBP, à encaisser en 2014 en 12 mensualités de 8 333 GBP.

Egide UK Ltd a été en mesure, préalablement à la cession, de procéder au remboursement partiel de sa créance à hauteur de 300 000 GBP. Egalement avant leur cession, les filiales ont réalisé une augmentation de capital par conversion de créances détenues par Egide SA représentées par le solde des créances rattachées à ces participations.

La valeur nette comptable des titres cédés enregistrée en résultat exceptionnel est de 14 342 385 euros.

Les dépréciations des titres et créances rattachées correspondantes ont donc été reprises. Afin de ne pas déséquilibrer le résultat financier, cette reprise a été enregistrée en résultat exceptionnel pour un montant de 14 792 656 euros.

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents d'Egide USA Inc., la dépréciation de ce titre a été déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2013.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que la dépréciation constituée couvre la situation nette négative de la filiale.

2.15. Stocks et en-cours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2012	Valeur brute au 31/12/2013	Dépréc. au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2013
Mat. prem. & approv.	4 139 132	3 824 194	2 609 982	25 890	19 478	2 616 394
Encours	572 371	516 136	2 702	6 747	7 980	1 469
Produits finis	1 070 112	1 179 399	854 213	39 947	18 045	876 116
Marchandises	57 609	51 944	50 389		945	49 444
Total	5 839 224	5 571 673	3 517 286	72 585	46 448	3 543 423

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

2.16. Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2012	Valeur brute au 31/12/2013	Dépréc. au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2013
Créances clients	713 436	605 560	138 044		96 753	41 291

L'application des règles de prescription en vigueur depuis 2008 a conduit à considérer les créances concernées comme irrécouvrables et à reprendre les dépréciations correspondantes pour un montant de 96 753 euros.

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 62 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 1 052 KE au 31 décembre 2013, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 1 658 KE au 31 décembre 2013 contre 2 313 KE au 31 décembre 2012.

2.17. Etat des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 520 697		1 520 697
Autres immobilisations financières	186 265		186 265
Avances et acomptes versés	29 110	29 110	
Clients douteux ou litigieux	41 291		41 291
Autres créances clients	564 269	564 269	
Personnel et comptes rattachés	2 358	2 358	
Etat : crédit d'impôt recherche	975 342	713 122	262 220
Etat : créances diverses	86 493		86 493
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	69 260	69 260	
Etat : produit à recevoir (CICE)	129 147		129 147
Factors	312 502	312 502	
Prix de cession d'Egide UK Ltd à recevoir	119 947	119 947	
Débiteurs divers	280 775	38 775	242 000
Charges constatées d'avance	211 589	211 589	
Total	4 529 046	2 060 932	2 468 113

Le Crédit Impôt Recherche est remboursé à la fin de la 3^{ème} année suivant celle de son octroi s'il n'a pas été imputé d'ici là sur l'impôt sur les sociétés ; le CIR 2013 de 262 KE sera remboursé en 2017. Les CIR de 2010 à 2012 ont fait l'objet d'un acte de cession de créance en janvier 2014 au profit de la BPI France afin d'obtenir un crédit de trésorerie.

Le CICE 2013 suit le même traitement que le CIR et sera remboursé en 2017. Le produit correspondant a été enregistré en résultat en diminution des charges de personnel (charges sociales).

La créance représentée par un avoir fiscal de 86 KE provenant de la retenue à la source due au Maroc a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés d'Egide SA.

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que la dernière quittance de la période si le factor n'a pas encore émis son règlement.

Lors de la cession du bâtiment de l'usine de Bollène, une partie du prix de vente (soit 242 KE) a été retenue par l'acquéreur dans l'attente de l'amélioration de la notation de la société auprès de Cofacering.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	210 000	60 000	150 000	
Clients acomptes reçus	220 129	220 129		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 350 817	1 350 817		
Personnel et comptes rattachés	600 833	600 833		
Sécurité sociale, autres org. soc.	529 240	529 240		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	251	251		
Etat : autres impôts et taxes	166 441	166 441		
Dettes sur immobilisations	22 155	22 155		
Autres dettes	72 533	72 533		
Total	3 172 399	3 022 399	150 000	

2.18. Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 65 028 euros. La valeur actuelle au 31 décembre 2013 des SICAV, soit 65 065 euros, fait apparaître une plus-value latente de 37 euros.

2.19. Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Achats de matières et consommables divers		1 479
Loyers	94 365	82 275
Assurances	89 095	11 403
Divers (Maintenance,...)	28 129	44 456
Total	211 589	139 614

2.20. Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs - factures non parvenues	316 655	189 766
Personnel – indemnités de sécurité sociale	234	1 012
Personnel – indemnités de prévoyance	4 261	5 224
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	598 387	604 679
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	27 152	27 833
Personnel – dettes provisionnées pour licenciement à payer et charges afférentes	123 089	
Etat – Autres charges à payer	166 441	153 234
TVA sur avoirs à recevoir	251	2 260
Clients – avoirs à établir		2 241
Notes de frais à payer	3 336	3 052
Commissions à payer	15 201	15 589
Jetons de présence à payer	10 500	24 000
Autres charges à payer	34 326	34 326
Total	1 299 833	1 063 217

2.21. Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs - avoirs à recevoir	14 179	21 467
Autres produits à recevoir	242 000	243 012
Indemnités d'assurances à recevoir	14 913	210 414
Crédit de TVA	177	107 379
TVA sur factures non parvenues	50 109	30 203
Etat – produit à recevoir	129 147	41 930
Total	450 525	654 406

2.22. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'exercice)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (euros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (euros)	Montant des cautions et avals donnés par la société (euros)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
				Brute	Nette						
EGIDE USA, LLC Wilmington DW – Etats Unis	66 878 828 USD	- 365 660 USD	100%	72 688 338	0	Néant	Néant	Néant	- 231 USD	Néant	Création le 08/11/2000.Société constituée pour la détention d'Egide USA Inc

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances rattachées à des participations	1 520 697	13 920 962
Créances clients & comptes rattachés	14 256	73 056
Fournisseurs & comptes rattachés	91 930	9 032

2.23. Ecarts de conversion

Poste concerné	Devise	Ecart actif (euros)	Ecart passif (euros)
Fournisseurs	YEN		3 332
Divers	GBP		3 220
Fournisseurs	USD		5 932
Clients	USD	1 590	
Divers	USD	34 305	
Total		35 895	12 484

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 29 963 euros.

2.24. Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2013 s'élève à 47 346 641 euros.

Les opérations de cession des titres des filiales Egima et Egide UK Ltd ont dégagé une plus-value à long terme imposable à 0% de 494 716 euros.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2013 pour 262 220 euros et un crédit d'impôt compétitivité emploi pour 129 147 euros. Ils seront remboursables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les CIR 2010 à 2012 représentant un total de 713 122 euros ont fait l'objet d'un acte de cession de créances au profit de BPI France en janvier 2014 afin de bénéficier d'un crédit de trésorerie accordé par cet organisme.

2.25. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (euros)	2013	2012
Ecart de conversion actif	29 963	248 093
Allocation ancienneté et médaille du travail	9 029	
Total	38 992	248 093
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	12 997	82 698

Allègements (euros)	2013	2012
Indemnité de départ en retraite	41 344	55 135
Allocation ancienneté et médaille du travail		88 822
Organic	20 587	22 240
Ecart de conversion passif	6 552	14 866
Provision pour risque de change	29 963	248 093
Profit latent sur OPCVM	37	7 570
Déficits reportables fiscalement	47 346 641	46 030 006
Total	47 445 124	46 466 732
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	15 815 041	15 488 911

2.26. Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2013 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Verre métal	5 610 847	4 577 817
Céramique	6 890 726	8 544 777
Etudes	314 498	512 026
Activités annexes	15 423	346 618
Groupe	37 722	49 465
Total	12 869 215	14 030 704

2.27. Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
France	6 314 808	7 753 345
CEE hors France	1 685 416	1 750 768
USA et Canada	889 412	1 572 318
Autres pays	3 941 854	2 904 808
Groupe	37 722	49 465
Total	12 869 215	14 030 704

Les activités annexes sont incluses principalement dans le secteur France.

2.28. Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits nets sur cessions et revenus de V.M.P.	9 660	2 951
Résultat net des opérations en devises	- 173 041	7 664
Dépréciation des titres de partic. & créances ratt.	67 571	7 620
Commission spéciale de financement - affacturage	- 29 590	- 36 697
Autres charges et produits financiers	- 17 719	25 976
Total	- 143 119	7 513

Le résultat net des opérations en devises comprend une charge nette de 120 734 euros relative aux cessions des titres Egima et Egide UK Ltd, correspondant aux écarts de change réalisés lors des opérations d'augmentations de capital par conversion de créances.

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egide USA Inc. et Egide UK Ltd donnent lieu à rémunération au taux de 0.229 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 5 KE.

2.29. Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat sur cessions des titres Egima et Egide UK Ltd	566 999	
Indemnités d'assurance non affectées à des charges	52 326	641 484
Résultat sur rebuts et cessions d'éléments d'actifs	18 174	- 17 578
Dégrèvement cotisations URSSAF	163 172	32 677
Divers	- 31 412	- 3 756
Total	769 259	652 827

Suite à l'incendie du 1^{er} mars 2012 et aux dégâts de l'orage de grêle du 7 août 2013, concernant les dépenses de remplacement enregistrées en immobilisations, des produits exceptionnels de 641 KEUR et 52 KEUR ont été enregistrés respectivement en 2012 et en 2013, correspondant aux sommes dédommagées par les assureurs.

2.30. Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 171 KE en 2013, y compris les avantages en nature.

Les jetons de présence versés en 2013 à 5 membres du conseil d'administration représentent 35 KE au titre de l'exercice 2012 et 2013. La mission exceptionnelle confiée à un membre du conseil d'administration a fait l'objet d'une rémunération de 8 KE versée en 2013.

2.31. Autres engagements

2.31.1. Engagements donnés

2.31.1.1. Engagements en faveur des sociétés liées

La société s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 2 089 164 USD ou 1 514 875 euros au 31 décembre 2013.

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (euros)	31/12/2013	31/12/2012
Nantissements		65 017
Cautions données	1 514 875	2 411 522
Total	1 514 875	2 476 539

2.31.1.2. Droit Individuel à la Formation

179 heures de formation ont été utilisées au cours de l'exercice 2013 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; au 31 décembre 2013, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 17 612 heures.

2.31.1.3. Engagements de crédit-bail

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement le poste « Autres immobilisations Corporelles » et se résument comme suit :

Matériel de transport (euros)	31/12/2013
Valeur des biens à la date de signature du contrat	76 779
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	
-au cours de l'exercice	18 606
-cumulées à l'ouverture de l'exercice	27 991
Redevances payées :	
-au cours de l'exercice	16 951
-cumulées à l'ouverture de l'exercice	27 908
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	26 061
Prix d'achat résiduel	30 032

2.31.2. Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

2.31.3. Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des

indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 KE.

2.32. Ventilation de l'effectif moyen

	2013	2012
Cadres et assimilés	32	32
Agents de maîtrise et techniciens	23	26
Employés	3	4
Ouvriers	108	120
Effectif moyen	166	182

Evénements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration d'Egide SA a décidé de construire un plan de développement à 5 ans ambitieux, ayant pour objectif de doubler les ventes sur la période et d'obtenir un résultat courant d'environ 12 % en fin de plan. Pour financer les investissements estimés à environ 5 ME, et permettre le déploiement rapide de ce plan, une opération de haut de bilan a été envisagée et son étude a été confiée à un administrateur indépendant de la société. Le conseil d'administration a finalement conclu qu'une augmentation de capital par offre publique, avec maintien du droit préférentiel de souscription, serait le meilleur moyen pour obtenir les fonds nécessaires au déploiement du plan. La mission de réaliser cette opération avant la fin du premier semestre a été confiée à la société de bourse Invest Securities.

EGIDE SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

SYC SAS
39, avenue de Friedland
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires
EGIDE SA
Site du Sactar
84500 Bollène

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.1 des états financiers.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Par ailleurs, la note 2.5 relative aux immobilisations corporelles indique qu'un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte valeur. Nos travaux ont consisté à vérifier que la valeur de marché des actifs corporels est supérieure à leur valeur nette comptable et que la note 2.5 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SYC

Matthieu Moussy

Bernard Hinfray

EGIDE S.A.

Siège social : Site du Sactar – 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 3.569.594 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

EGIDE S.A.

Siège social : Site du Sactar – 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 3.569.594 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EGIDE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 de l'annexe.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les notes 1.6 et 2.14 de l'annexe relatives aux immobilisations financières précisent que votre société constitue des dépréciations de ses titres de participations ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres et des créances rattachées ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2013.

Comme exposé dans les notes 1.3, 1.4 et 2.13 de l'annexe relative aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 Avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCooper Audit

SYC SAS

Matthieu MOUSSY

Bernard HINFRAY

EGIDE SA

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant
Exercice clos le 31 décembre 2013

À l'attention de la Direction générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société EGIDE, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31.12.2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société EGIDE.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes:
 - au niveau de la société mère EGIDE S.A. et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés¹ en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon sélectionné représente en moyenne plus de 50% des contributions aux données sociales et plus de 50% des contributions aux données environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de la société mère EGIDE S.A.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

¹ Sociétés sélectionnées pour les tests : Egide SA, site de Bollène

- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

- Le référentiel RSE défini par le groupe EGIDE couvre les informations prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Commentaires sur les Informations

- Le groupe précise en introduction du chapitre « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale » que les informations 2012 sont pro forma afin de donner des informations relatives à 2012 et 2013 comparables.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 28 avril 2014

Le Vérificateur indépendant
FINEXFI
Isabelle Lhoste

EGIDE

Société anonyme au capital de 3 569 594 Euros
Siège social : Site du Sactar - 84500 BOLLENE
RCS Avignon B 338 070 352

Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 - Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middlednext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code. Par ailleurs, les 15 recommandations du code seront indiquées en référence de chaque paragraphe concerné dans le présent document.

Le code de gouvernance de Middlednext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf.

Les recommandations de l'AMF reprises dans son rapport 2013 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites sont également prises en compte en complément des recommandations du code Middlednext.

1.2 - Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est composé de 4 membres, toutes personnes physiques :

Administrateurs	Depuis le
Monsieur Philippe Brégi, Président du conseil	26 avril 2005
Madame Catherine Gerst	13 mai 2011
Monsieur Albert Schune	10 décembre 2012
Monsieur Eric Michel	30 janvier 2013

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Le conseil d'administration du 10 décembre 2012 avait coopté Monsieur Albert Schune au poste d'administrateur rendu vacant par la démission de Monsieur Antoine Dréan, pour la

durée restant à courir du mandat de ce dernier. Le conseil d'administration du 30 janvier 2013 avait coopté Monsieur Éric Michel au poste d'administrateur, rendu vacant par la démission de Monsieur Vincent Hollard, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Ces deux cooptations ont été ratifiées par l'assemblée générale qui s'est réunie le 26 juin 2013.

Conformément à la recommandation R9 du code Middlenext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une ratification a été proposée a été faite aux actionnaires par le biais d'un communiqué de presse diffusé le 4 février 2013. La ratification de la cooptation de Monsieur Albert Schune et de Monsieur Eric Michel a fait l'objet d'une résolution distincte pour chacun d'entre eux, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société.

Le conseil d'administration du 25 mars 2014 a par ailleurs décidé de dissocier les fonctions de président et de directeur général. Monsieur Philippe Brégi a ainsi été nommé Président du conseil d'administration (fonction qu'il exerçait déjà) tandis que Monsieur Eric Michel a été nommé Directeur général. Ces décisions ont pris effet le 2 avril 2014.

Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middlenext pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Gerst	A. Schune	E. Michel
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Non	Oui	Oui	Non

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années conformément à la loi et comme le permet la recommandation R10 du code Middlenext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Néanmoins, dans un souci de meilleure gouvernance, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de réduire la durée des mandats à 4 ans et modifiera les statuts de la société en conséquence.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il

possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R7 du code Middlednext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L.225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

1.3 - Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R6 du code Middlednext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R11 du code Middlednext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Comme le prévoient les dispositions de l'article L.823-20 al.4 du code de commerce et la recommandation R12 du code Middlednext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le président directeur général, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est généralement confiée à Madame Catherine Gerst, administrateur indépendante et compétente en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général est invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille associées à la taille réduite de son conseil d'administration ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégalement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées. Ainsi, en décembre 2013, le conseil d'administration a confié à Monsieur Eric Michel la mission d'assister la direction générale dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'actionnariat qui accompagnera le développement du groupe Egide en apportant les moyens industriels et financiers nécessaires. Cette mission, d'une durée d'environ 6 mois, sera rémunérée 25 000 euros. Compte tenu de la nomination de Monsieur Eric Michel au poste de Directeur général à compter du 2 avril 2014, la mission a été automatiquement terminée et le solde des honoraires n'a pas été versé.

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R13 du code Middlednext, au minimum 4 fois par an et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Les membres du comité d'entreprise assistent systématiquement aux conseils ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, contre 5 fois en 2012. Le taux de participation a été de 100 % en 2013 et de 83 % en 2012.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2013, il a été alloué la somme totale de 21 000 euros au titre des jetons de présence. Conformément à la recommandation R14 du code Middlednext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

1.4 - Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au directeur général (mandataire social sans contrat de travail). Jusqu'en 2013, cette rémunération était uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter. Depuis le 2 avril 2014, la rémunération fixe qui était attribuée au Président Directeur général a été répartie : la moitié de cette rémunération est restée au bénéfice du Président, l'autre moitié a été attribuée au Directeur général qui a pris ses fonctions à cette même date. Le conseil a également accordé au Directeur général une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % de sa rémunération brute, sur la base de critères de performance qui seront définis et revus chaque année par le conseil d'administration (pour 2014, il s'agit du chiffre d'affaires et de l'excédent brut d'exploitation). En plus de cette rémunération, le président et le directeur général bénéficient d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie

correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise. Le directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options au directeur général s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président ou du directeur général. En date du présent document, le président est titulaire de 16 253 options de souscription d'actions, soit 0,91 % du capital ; le directeur général n'en a pas.

Ainsi, en matière de rémunération des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme aux recommandations R1, R2, R3, R4 et R5 du code Middlenext.

La société n'a pas mis en place de procédure d'évaluation externe et formelle du fonctionnement des travaux du conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En effet et en pratique, les administrateurs échangent leurs points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du conseil et lors de réunions de travail, ainsi que par échange de courriers électroniques. Cependant, conformément à la préconisation énoncée dans la recommandation R15 du code Middlenext, et dans un souci d'amélioration continue, un questionnaire d'autoévaluation a été diffusé aux administrateurs en début d'année 2014, ces derniers étant invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Les conclusions qui suivront l'analyse des réponses à ce questionnaire seront inscrites au procès verbal de la séance qui en discutera.

1.5 - Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général (article 18 al.3 des statuts)

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'avait alors été apportée aux pouvoirs du directeur général qui les exerçait donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des

cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros, autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 25 mars 2014 a décidé la dissociation des fonctions de président et de directeur général qui seront, à compter du 2 avril 2014, exercées par deux personnes physiques distinctes. Dans ce cadre, outre ceux qui leur sont accordés par la loi, les pouvoirs respectifs du président et du directeur général ont été définis et limités sur certains points spécifiques :

Le président du conseil d'administration continuera :

- d'être l'interface principale et le représentant de la société vis-à-vis des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises et des clusters, des syndicats professionnels et des grands corps de l'Etat
- de garder aussi des relations directes avec certains grands comptes

Les décisions prises par le directeur général requerront la réunion du conseil d'administration pour :

- la constitution de garanties au-delà de la somme de 200 000 euros (montant global annuel)
- les engagements excédant 1 000 000 euros (par engagement)
- la modification ou la fixation de la rémunération de ses collaborateurs directs
- le changement du logo et/ou de la charte graphique de la société
- le choix des conseils financiers, juridiques et fiscaux de la société

1.6 - Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

2 - Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation le 22 juillet 2010, complété par la Recommandation n° 2013-17 publiée par l'AMF le 4 novembre 2013. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

2.1 – Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité)
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des quatre directeurs opérationnels (technique et commercial, industriel, qualité et environnement, administratif et financier), se réunit en session ad hoc.
- un processus de gestion : une cartographie a tout d'abord été réalisée, dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque a ensuite été évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place ; des axes d'amélioration ont par ailleurs été définis. Les risques majeurs ont enfin été regroupés sur un tableau de bord, précisant le responsable du secteur ainsi que le critère de mesure le plus pertinent qui a été choisi. Une fois par an, le comité de direction se réunit spécialement dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des risques, afin de mettre à jour la cartographie si cela est nécessaire.
- un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les thèmes abordés couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) et le recours aux avocats de la société quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial et technique, directeur industriel, directeur qualité et environnement et directeur administratif et financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats de la filiale américaine (Egide USA) est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Il en était de même avec la filiale anglaise (Egide UK) jusqu'à sa cession fin octobre 2013. Lors de cette conférence, le directeur de la filiale commente au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui pourront ensuite être partiellement repris dans des présentations aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire le point sur la marche des affaires et de prendre les décisions du ressort de la direction générale. Le support utilisé est de type Powerpoint. La filiale marocaine (Egima), dont seul un suivi trimestriel était réalisé car elle n'avait plus d'activité opérationnelle depuis le 1er juillet 2009, a été cédée fin octobre 2013.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, sa comparaison avec le budget et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, événements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation

au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social de l'entreprise.

2.2 – Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

On l'a vu, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

2.3 – Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et

communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (voir 2.1 pour sa composition) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualités et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

2.4 – Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2008 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement (seul un processus comptable et financier a été créé).

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière.

Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. La direction générale d'Egide SA se rend également sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egide UK : la société possédait sa propre structure comptable et financière. La gestion quotidienne était assurée par la responsable comptable qui dépend directement du directeur de la filiale. Elle a en charge la tenue journalière de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA venait également en support et se rendait sur place quand cela était nécessaire. La direction générale d'Egide SA faisait une revue commerciale à distance, la filiale n'étant pas considérée comme stratégique (car non « core business »). Cette filiale a été cédée le 31 octobre 2013 et ne fait plus partie du périmètre consolidé en date du présent rapport.

Filiale Egima : la société utilisait un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en était assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, en liaison directe avec ce cabinet. Elle restait en outre seule décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Cette filiale a été cédée le 31 octobre 2013 et ne fait plus partie du périmètre consolidé en date du présent rapport.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique des stocks,

- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Les responsables des systèmes d'informations s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

2.5 – Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

2.5.1. *La direction générale*

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières
- la compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- la formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- la conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- l'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques)
- l'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

2.5.2 *Le conseil d'administration*

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause

la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

2.5.3 Le comité d'audit

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui était également directeur général jusqu'au 2 avril 2014 et trois administrateurs indépendants), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration qui n'est pas indépendant, car cumulant la fonction de directeur général. En 2013, le conseil d'administration s'est réunie une fois sous la forme du comité d'audit. A compter du 2 avril 2014, la fonction de président a été dissociée de celle de directeur général, sans que les règles en matière de comité d'audit n'aient été modifiées.

2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 2.1 pour sa composition).

2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 2.1 pour sa composition).

2.5.6 Le personnel de la société

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures

d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de la société, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

2.6 – Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes. En ce qui concerne les deux principales entités du groupe (Egide SA et Egide USA représentent à elles deux environ 90 % du chiffre d'affaires), le même cabinet de commissaire aux comptes a été choisi pour procéder au contrôle des comptes. Un cabinet d'audit local avait été choisi pour la filiale anglaise Egide UK.

Les commissaires aux comptes présentent également leurs observations sur le présent rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

2.7 – Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

* * * *

EGIDE S.A.

Siège social : Site du Sactar – 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 3.569.594 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT
DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EGIDE S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SYC S.A.S.
39, avenue de Friedland
75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SYC S.A.S.
39, avenue de Friedland
75008 Paris

EGIDE S.A.

Siège social : Site du Sactar – 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 3.569.594 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EGIDE S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Egide S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

EGIDE

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Egide S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2013

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCooper Audit

SYC S.A.S

Matthieu MOUTTY

Bernard Hinfray



TABLEAU DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	SYC SAS				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
<u>Audit</u>								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	60 000	68 400	90	88	87 700	84 900	95	98
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	7 000	9 363	10	12	5 000	1 500	5	2
<i>Sous total</i>	<i>67 000</i>	<i>77 763</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>92 700</i>	<i>86 400</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<u>Autres prestations</u>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL	67 000	77 763	100	100	92 700	86 400	100	100